



Assemblée générale

Cinquante et unième session

70^e séance plénière

Mardi 3 décembre 1996, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 33 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapports du Secrétaire général (A/51/543, A/51/678)

Projets de résolution (A/51/L.38, L.39, L.40)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Norvège, qui va présenter le projet de résolution A/51/L.40.

M. Biørn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, conjointement avec la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, le projet de résolution A/51/L.40 relatif au processus de paix au Moyen-Orient.

Ce projet de résolution fait suite aux résolutions 48/58, 49/88 et 50/21 de l'Assemblée générale. Le projet de résolution se félicite et appuie sans réserve les progrès réalisés à ce jour dans le processus de paix, et souligne la nécessité de poursuivre les négociations en vue d'instaurer une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient.

Le processus de paix au Moyen-Orient traverse une période difficile et douloureuse. Nous savions tous que ce ne serait jamais facile. La route qui mène à la paix au

Moyen-Orient est moins fréquentée que la route de la guerre. Feu Johan Jørgen Holst, notre ancien Ministre des affaires étrangères, faisait souvent observer que la route conduisant à la paix au Moyen-Orient serait dangereuse, politiquement difficile et fréquentée par des voleurs de grands chemins et autres saboteurs de la paix. Ses paroles n'étaient que trop vraies. Pourtant les alternatives à la paix sont trop effrayantes pour être envisagées. Nous nous devons à nous-mêmes et à nos enfants de ne pas renoncer.

Le temps n'est pas de notre côté. Au cours de l'année écoulée, nous avons vu à plusieurs reprises les dégâts importants que de petits groupes extrémistes des deux côtés peuvent infliger au processus de paix. Les majorités éprises de paix des deux côtés doivent donc adopter une position commune en faveur de la paix. L'application de l'Accord intérimaire est très en retard sur le calendrier prévu. Nous admettons que le nouveau Gouvernement israélien a eu besoin d'un certain temps pour constituer une nouvelle équipe de négociateurs et nous apprécions le fait qu'il est décidé à respecter les accords existants. Toutefois, il est temps maintenant de revitaliser le processus de négociation. Le Gouvernement israélien assume une responsabilité particulière à cet égard. Nous exhortons les Israéliens et les Palestiniens à faire tout leur possible pour régler les questions importantes concernant l'Accord d'Hébron qui sont débattues actuellement.

La Norvège demeure prête à aider les parties de quel que façon que l'on jugera utile. Par le biais de notre prési-

dence du Comité de liaison spécial, nous poursuivons nos efforts en vue d'améliorer la base économique de la nouvelle Administration palestinienne. Nous aurons besoin d'une coopération et d'une contribution durables de la part de la communauté internationale pour atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés à cet égard.

La Norvège a également déployé des observateurs civils à Hébron en tant qu'équipe préparatoire pour une nouvelle présence internationale dans cette ville. L'objectif de cette présence est de donner à la paix le maximum de chances de prendre racine. Afin de surmonter les difficultés que soulève la consolidation de la confiance entre Israéliens et Palestiniens, nous sommes également engagés dans un programme de «peuple à peuple» visant à promouvoir la coopération israélo-palestinienne dans les domaines économique, culturel, éducatif, sportif et autres. On espère que ce type de programme contribuera à changer les attitudes stéréotypées et à dissiper les craintes, alors que nous avançons sur la route de la paix.

Les débats et les résolutions de l'Assemblée générale devraient refléter la situation et les faits nouveaux véritables au Moyen-Orient. Depuis le début du processus de paix, nous avons été témoins d'une évolution étonnamment positive que peu d'entre nous auraient cru possible il y a seulement quelques années. En même temps, nous savons que de nombreuses questions importantes restent à régler. Actuellement, le processus de paix traverse une période difficile. Le projet de résolution dont nous sommes saisis est une tentative sérieuse et, croyons-nous, équilibrée de refléter à la fois les succès obtenus et le fait que des difficultés existent.

Dans son préambule, le projet de résolution rappelle les derniers faits nouveaux et accueille avec satisfaction la volonté déclarée des parties de surmonter les difficultés qui persistent et de poursuivre les négociations. Les trois premiers paragraphes du dispositif se félicitent du processus de paix et appuient sans réserve tous les progrès réalisés à ce jour. Dans les trois paragraphes suivants, le projet de résolution engage toutes les parties à s'acquitter de leurs obligations et à appliquer les accords déjà conclus; demande que les négociations soient immédiatement accélérées sur la base convenue du processus de paix, et souligne la nécessité de faire rapidement progresser les négociations arabo-israéliennes dans tous les volets du processus de paix. Les paragraphes 7 et 8 du dispositif demandent à tous les États Membres d'apporter une assistance économique, financière et technique aux parties dans la région et d'appuyer le processus de paix. Le paragraphe 9 du dispositif considère que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle utile en

participant activement au processus de paix au Moyen-Orient et en contribuant à l'application de la Déclaration de principes. Le dernier paragraphe encourage le développement et la coopération au niveau régional.

À ce stade décisif du processus de paix, il est plus que jamais nécessaire que l'Assemblée exprime clairement et sans équivoque le soutien de l'ensemble de la communauté internationale à la cause d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient. Nous recommandons donc que ce projet de résolution soit adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui va également présenter le projet de résolution A/51/L.40.

M. Gorelik (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation de la Fédération de Russie, en tant que parrain du processus de paix au Moyen-Orient, a l'honneur de présenter, conjointement avec les délégations de la Norvège et des États-Unis d'Amérique, le projet de résolution contenu dans le document A/51/L.40.

L'idée maîtresse de ce projet de résolution est de consolider les progrès accomplis dans le processus de paix au Moyen-Orient et d'exhorter les parties à appliquer rapidement et de bonne foi les accords conclus. En attendant, la situation apparaît hautement contradictoire.

D'une part, des événements d'une grande importance politique se sont produits au Moyen-Orient durant l'année écoulée, notamment sur le volet palestinien : les premières élections démocratiques, l'élection de l'Autorité nationale palestinienne, la formation d'une structure d'autonomie dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Un pas important a donc été fait en direction de l'exercice des droits inaliénables du peuple Palestinien à sa terre, y compris son droit à l'autodétermination.

D'un point de vue historique, nous estimons qu'une «masse critique» de paix, des relations de bon voisinage et la coopération commencent à prendre forme au Moyen-Orient. Le processus de paix de Madrid, que la Russie soutient, apporte aux populations de la région les résultats tangibles d'une coopération concrète.

Cela a été vraiment confirmé au Sommet économique du Caire pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui imprimera un nouvel élan aux initiatives relatives au Moyen-Orient.

Nous devons tous appuyer le mouvement actuel vers la paix, en particulier vers le rétablissement de l'autonomie des Palestiniens. À cet égard, le projet de résolution A/51/L.40 demande instamment aux États Membres de fournir rapidement une assistance économique, financière et technique au peuple palestinien pendant la période intérimaire. La Russie a également l'intention d'aider au redressement économique de la région, de toutes les façons possibles, par le biais des mesures évoquées dans le projet de résolution. Autre chose très importante, le projet de résolution stipule que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle utile en participant activement au processus de paix au Moyen-Orient et en contribuant à l'application de la Déclaration de principes.

Nous croyons que l'ONU et ses institutions spécialisées — en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) — possèdent une grande expérience pour ce qui est de la mise en oeuvre des programmes humanitaires et autres dans les territoires occupés. Leur potentiel pourrait être très utile dans le processus de mise en oeuvre de la Déclaration de principes.

La Russie préconise un règlement complet et équitable de tous les aspects du différend qui oppose Arabes et Israéliens, d'une façon qui ne porte préjudice à aucune des parties. C'est précisément à partir de cette formule que le processus de paix de Madrid a été élaboré dans le contexte des résolutions 242 (1967), 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe de la terre en échange de la paix. Nous sommes profondément convaincus que là se trouve la base juridique internationale du processus de paix au Moyen-Orient.

Cependant, la situation actuelle dans la région est inquiétante. Nous sommes préoccupés de ce que les efforts de règlement du problème du Moyen-Orient sont dans l'impasse. L'incertitude des voies empruntées par les négociations a donné naissance à une hostilité et à un manque de confiance accrus entre les deux parties. La confrontation à Jérusalem, Ramallah, Naplouse et Gaza gagne également du terrain.

Une telle situation ne peut continuer. Comme notre Ministre l'a déclaré au Conseil de sécurité le 27 septembre dernier :

«Il faut que le processus de paix reprenne, non pas en faisant table rase du passé mais sur la base de l'ap-

plication des accords déjà conclus. Seuls ces accords — pas seulement les accords écrits, je dois le souligner, mais également les accords conclus dans le cadre du processus de Madrid — peuvent, nous en sommes profondément convaincus, mettre fin à la dangereuse escalade de la violence.» (S/PV.3698, p. 12)

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la reprise des pourparlers sur le volet palestinien mais, en outre, nous estimons qu'il s'agit là d'un test politique et psychologique. S'il échoue, les négociations globales visant à résoudre les problèmes restants ne pourront aboutir.

L'instabilité au Moyen-Orient persistera tant que des progrès ne seront pas réalisés dans les négociations entre la Syrie et Israël et entre le Liban et Israël. C'est pourquoi le projet de résolution met l'accent sur la nécessité de réaliser des progrès sur tous les volets des négociations. Pour cela, toutes les parties doivent s'acquitter de leurs obligations au titre des accords et autres arrangements déjà conclus. Le dialogue, la bonne volonté et la bonne foi de toutes les parties et l'appui de la communauté internationale sont à cet égard indispensables.

Nous sommes donc préoccupés de ce que le volet syrien des négociations continue d'être dans l'impasse.

L'impasse dans les négociations libano-israéliennes, qui ont leurs propres caractéristiques spécifiques et une base juridique internationale de règlement, ne sera surmontée que par une amélioration générale du climat des négociations. Comme je l'ai déclaré, la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui tient compte de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, du retrait d'Israël de ce pays et de la sécurité du Nord d'Israël, est fondamentale à cet égard.

Nous sommes certains que l'adoption de ce projet de résolution équilibré sera un signal opportun d'appui aux efforts visant à instaurer un Moyen-Orient dont les peuples et les gouvernements pourront vivre dans des conditions de bon voisinage, de large coopération internationale et de développement économique crucial. Nous attachons une grande importance au processus de paix multilatéral qui tend à se préciser, et nous croyons que l'ONU et le Conseil de sécurité continueront de jouer un rôle constructif à cet égard. De notre côté, nous avons l'intention de continuer d'agir en qualité de parrain du processus de paix au Moyen-Orient. Nous espérons que ce projet de résolution sera largement appuyé par tous les États Membres de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, également pour présenter le projet de résolution A/51/L.40.

M. Gnehm (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis sont heureux de coparrainer cette année le projet de résolution de l'Assemblée générale sur le processus de paix au Moyen-Orient (A/51/L.40). Depuis 1993, l'Assemblée générale a approuvé à une majorité écrasante la résolution relative à cette question, ce qui montre le ferme appui des Nations Unies et de la communauté internationale au processus de paix amorcé à Madrid. C'est un message d'appui qui souligne le rôle positif que les Nations Unies doivent jouer dans le processus et qui favorise un climat de réconciliation et de coopération qui soutient les initiatives des parties. Ce message reste pertinent et opportun.

Cette année n'a pas été facile pour le processus de paix au Moyen-Orient, à cause des actes de terrorisme et de violence qui l'ont marquée. Il y a eu des malentendus et, à vrai dire, des moments de doute. Les progrès ont été lents. Les factions extrémistes aimeraient croire que le mouvement vers la paix s'est arrêté. Nous ne pouvons l'accepter. Le passé est trop chargé de souffrances; l'occasion d'une vraie réconciliation s'est fait trop attendre; et la logique de la paix s'impose trop pour pouvoir reculer. Malgré les difficultés auxquelles elles se heurtent, les parties au processus de Madrid ont montré clairement qu'elles étaient décidées à aller de l'avant. L'Assemblée générale devrait honorer et soutenir cet engagement.

En ce moment même, Palestiniens et Israéliens poursuivent le dur travail de négociation des prochaines étapes importantes de leur périple politique commun, y compris la question d'Hébron. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre espoir de voir également progresser les négociations entre le Liban, Israël et la Syrie. À cet égard, j'aimerais réaffirmer l'attachement de mon gouvernement à l'indépendance politique, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban. Ces objectifs ont été déclarés dans la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui jouit de l'appui de mon gouvernement.

Les États-Unis sont fiers d'avoir étroitement coopéré cette fois encore avec la Russie et la Norvège à l'élaboration de ce projet de résolution. Son adoption enverra aux parties un solide message d'appui à leurs efforts soutenus, contribuera à donner de l'élan au processus de paix et soulignera l'importance que nous attachons tous à ce qu'on

tire parti des succès obtenus et des engagements pris jusqu'à présent par les parties. Nous invitons les représentants de tous les États à s'unir à nous pour exprimer notre appui à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

M. Peleg (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Durant la meilleure partie de cette décennie, les peuples du Moyen-Orient se sont acheminés sur la voie de la paix et d'un avenir meilleur. Cette voie s'est avérée difficile, et bien souvent notre volonté de paix a été poussée jusqu'au point de rupture. Mais la voie conduisant à la paix s'est également avérée le seul moyen d'échapper au cycle de violence et d'effusion de sang qui a pris notre région en étau pendant près de 50 ans.

Israël tout entier est uni; uni dans sa volonté de paix, uni dans son espoir de parvenir à une réconciliation historique avec ses voisins; uni dans son désir de créer un avenir meilleur pour ses enfants et les enfants de ses enfants. L'attachement d'Israël à la paix et au processus de paix est inébranlable et transcende toutes les divisions partisans.

Depuis la tenue de la Conférence de paix de Madrid de 1991, Israël, en fait tout le Moyen-Orient, a profondément changé. La formule de la Conférence pour la tenue de négociations bilatérales et multilatérales entre Israël et ses voisins a permis de faire des progrès importants sur la voie de la paix et de la coopération. Le 13 septembre 1993, Israël et l'Organisation de libération de la Palestine ont signé la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie, traduisant ainsi notre volonté commune de transformer des décennies de conflits en une nouvelle ère de paix et de coopération. Le processus engagé à ce moment-là représente la meilleure, voire l'unique occasion d'assurer une coexistence pacifique aux peuples de notre région.

Avec les accords ultérieurs conclus entre Israël et les Palestiniens — l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho et l'Accord intérimaire relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza — une nouvelle réalité est en train de se créer au Moyen-Orient. Un autre événement très important a été la signature, en octobre 1994, du Traité de paix conclu avec le Royaume hachémite de Jordanie.

L'Égypte a été le premier pays arabe à faire la paix avec Israël en 1979. Israël a toujours reconnu le rôle central de l'Égypte dans le monde arabe et dans l'ensemble du Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que l'Égypte utilisera sa position régionale et internationale pour continuer de soutenir le processus de paix et modérer les éléments radicaux du monde arabe.

Depuis l'instauration de la paix entre Israël et la Jordanie, nos deux pays ont entrepris en commun toute une série de projets dans les domaines de l'agriculture, du textile et des économies d'énergie. Nous espérons que nos relations avec la Jordanie serviront de modèle pour les relations futures avec tous les États de notre région.

Israël est également encouragé par le développement de ses relations avec des États d'Afrique du Nord tels le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie, ainsi qu'avec l'Oman et le Qatar dans la région du golfe Persique. L'importance de ces relations, qui nous aident à faire face ensemble aux défis communs de notre région ne saurait être sous-estimée. Les problèmes écologiques et ceux auxquels nous sommes confrontés dans notre vie quotidienne comprennent la rareté de ressources telles que l'eau, une désertification rampante, la pauvreté et la pollution. Moyennant la coopération de tous les pays de la région, nous pourrions faire face à ces problèmes et relever ensemble les défis de demain. Cela serait à notre avantage et à celui des générations futures.

La coopération régionale contre le terrorisme et ses partisans a été évoquée pour la première fois cette année lors du Sommet des artisans de la paix de Charm el-Cheikh, organisé conjointement par le Président Clinton des États-Unis et le Président Moubarak de l'Égypte. Des dirigeants d'Israël, de la Russie, de l'Europe et de nombreux pays arabes et musulmans y ont également participé.

Le Sommet avait trois objectifs : renforcer le processus de paix, promouvoir la sécurité régionale et combattre la terreur. Dans la déclaration finale du Sommet, les participants ont réaffirmé qu'

«ils condamnent avec force tous les actes de terreur, entre autres les récents attentats en Israël, considérant que de tels actes sont contraires aux valeurs morales et spirituelles communes à tous les peuples de la région.»
(A/51/91, p. 2)

Les participants ont décidé

«de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour identifier les sources de financement de ces organisations et de coopérer pour les supprimer.» (*Ibid.*)

Nous sommes persuadés que la paix que nous sommes en train d'instaurer avec nos voisins se traduira par une coopération régionale totale. Il y a deux ans, un processus de vaste coopération économique régionale a été mis en route lors du premier Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, tenu à Casablanca sous les

auspices de S. M. le Roi Hassan II du Maroc. L'année dernière, un deuxième Sommet s'est tenu à Amman, sous les auspices de S. M. le Roi Hussein de Jordanie. Le mois dernier, un troisième Sommet s'est tenu au Caire sous les auspices du Président Moubarak.

Deux mille personnes venues de 61 pays, y compris de la plupart des pays du Moyen-Orient et de nombreux pays musulmans extérieurs à la région, y ont participé. Le thème du Sommet, tel qu'énoncé dans la Déclaration du Caire, était «Édification du futur : création d'un environnement favorable à l'investissement». Au Sommet, les participants de gouvernements et du secteur privé ont réaffirmé leur volonté de continuer de travailler, en tant que partenaires, en faveur de la paix et de la prospérité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le Sommet a souligné le potentiel économique et commercial de la région ainsi que les programmes de réforme entrepris par de nombreux États de la région, qui visent à créer dans toute la région un climat économique plus propice aux affaires. Les représentants des gouvernements ont réaffirmé qu'ils étaient décidés à créer au Caire une banque de coopération et de développement économiques pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Le Sommet économique de l'année prochaine aura lieu à Doha, au Qatar.

Nos efforts pour arriver à une paix globale et à une plus grande coopération régionale n'aboutiront pas sans la participation de la Syrie et du Liban. La Syrie, en tant que chef de file du monde arabe, au riche passé culturel et historique, a un rôle primordial à jouer dans le développement plus poussé de la région. Nous estimons que nos deux pays peuvent tirer mutuellement avantage d'un plus haut degré de coopération politique et économique que pourrait générer la normalisation. Je voudrais ici réitérer l'invitation lancée par Israël à la Syrie, en sa qualité de partie au cadre de la Conférence de paix de Madrid, à reprendre les négociations avec Israël sans condition préalable.

Tous les citoyens israéliens espèrent que la guerre de Yom Kippour, au cours de laquelle Israël a perdu des milliers de jeunes hommes sur le champ de bataille, sera notre dernière guerre avec la Syrie, et que l'Accord de désengagement israélo-syrien, qui s'est révélé efficace pendant plus de 20 ans, sera bientôt remplacé par un véritable traité de paix entre nos deux pays.

Israël espère une reprise des négociations avec la Syrie. Pour sa part, la Syrie doit décider si elle souhaite promouvoir la paix ou perpétuer le conflit. Les récents messages émanant de Damas n'ont pas répondu clairement

à cette question. Dernièrement, l'Ambassadeur syrien auprès de l'Égypte et de la Ligue arabe, dans un discours prononcé à l'Université d'Alexandrie, a menacé Israël de l'emploi d'armes chimiques. Les observations de l'Ambassadeur ont été citées dans le journal égyptien *Al-Ahram*. C'est la première fois qu'un responsable syrien admet publiquement que la Syrie a en sa possession des dépôts cachés d'armes chimiques qu'elle a l'intention d'utiliser contre Israël. Ces observations extrêmement troublantes sont en complète contradiction avec les affirmations syriennes selon lesquelles la Syrie est attachée au processus de paix et est décidée à régler le contentieux entre nos deux pays par des négociations directes.

Qu'on ne s'y trompe pas, Israël aspire à la paix, mais si nous sommes attaqués nous nous défendrons comme nous l'avons fait dans le passé.

S'agissant du Liban, il faut se rappeler que pendant des années, notre frontière avec le Liban a été la plus calme de toutes nos frontières. On disait autrefois que le Liban serait le deuxième État arabe à signer un traité de paix avec Israël, attendant seulement qu'un autre État fasse le premier pas. Malheureusement, depuis 1976, le Sud-Liban est devenu une base de lancement d'attaques dirigées contre Israël. Je voudrais réitérer la position d'Israël : nous n'avons aucune revendication territoriale sur le Liban. La seule question qui existe entre nous et le Liban est celle de la sauvegarde de la sécurité du Nord d'Israël et du Sud-Liban. Ce n'est que lorsque les terroristes du Hezbollah seront désarmés et que le Gouvernement libanais exercera effectivement son contrôle jusqu'à la frontière internationale que l'espoir de paix entre nos deux pays deviendra réalité.

Ce n'est un secret pour personne que la Syrie jouit d'une influence importante sur le Liban et sa politique, et que des milliers de soldats syriens sont déployés au Liban. Il est clair également que les activités menées par le Hezbollah dans le Sud-Liban contre Israël dépendent entièrement de l'appui financier et militaire iranien et du soutien logistique syrien, et qu'elles cesseraient en l'absence de ces appuis. La Syrie peut apporter une contribution importante au processus de paix en faisant cesser les activités du Hezbollah et en mettant fin à sa coopération avec toutes les organisations terroristes internationales qui opèrent à partir du territoire syrien.

La Syrie et le Liban ont besoin de vivre en paix tout comme Israël et le reste du Moyen-Orient. La paix permettra à la Syrie et à Israël d'investir dans les hommes et non dans les armes; dans la sécurité et non dans la guerre; dans l'économie et le développement et non dans l'affrontement.

Pour y parvenir, il n'y a pas d'autre moyen que les négociations directes au niveau de la prise de décisions. C'est ainsi que la paix a été signée avec l'Égypte et la Jordanie et que des accords ont été conclus avec l'OLP.

Le projet de résolution sur le processus de paix au Moyen-Orient, qui vient d'être présenté et que la Norvège, la Fédération de Russie et les États-Unis ont parrainé, exprime l'appui constant de la communauté internationale à l'égard de l'évolution positive de la situation au Moyen-Orient et nous espérons que tous les États Membres des Nations Unies l'appuieront.

L'ONU a joué un rôle important en apportant une aide économique au peuple palestinien par le biais d'institutions comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Israël se félicite de cet appui et elle l'encourage. Israël continuera, en étroite coopération avec ces organisations, d'oeuvrer à la mise en oeuvre de programmes destinés à améliorer les conditions de vie des Palestiniens sur la Rive occidentale et à Gaza. De plus, en notre qualité de membre du groupe international d'États donateurs, nous continuerons d'apporter une contribution directe aux Palestiniens.

Il existe une relation étroite entre prospérité économique et stabilité politique. Israël est convaincu que le processus de paix aura de meilleures chances d'aboutir si l'infrastructure économique régionale est renforcée. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions éliminer la pauvreté et le désespoir, qui engendrent la haine, le fanatisme et les effusions de sang. La paix est à notre portée. Ouvrons ensemble pour en faire une réalité.

M. Allagany (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : La région du Moyen-Orient connaît actuellement une période de transition. Elle sort d'une ère de conflits et de guerres pour entrer dans une nouvelle ère où pourrait régner une paix juste et globale entre les peuples de la région. Cette nouvelle étape fait peser un fardeau supplémentaire sur toutes les parties qui veulent la prospérité et la stabilité des peuples de la région. Il ne faut pas penser que la poursuite du processus de paix sera automatique. La vérité est que toutes les parties en cause sont appelées à imprimer un nouvel élan aux négociations. Si nous disons cela, c'est parce que la région du Moyen-Orient traverse depuis quelques mois une crise qui risque de miner à jamais le processus de paix, du fait des hésitations et des atermoiements du Gouvernement israélien à propos de l'application

des accords fondamentaux de paix. Il est probable que ce gouvernement n'y croit pas vraiment et que cela risque de nous ramener à concepts politiques, voire même des pratiques qui auraient dû prendre fin au moment où le processus de paix a été engagé à Madrid.

La réaction arabe aux nouvelles politiques du Gouvernement israélien s'est cristallisée dans le communiqué de la Conférence au sommet des États arabes, tenue au Caire en juin dernier. Les États arabes y réaffirment qu'ils sont fermement résolus à ce que le processus de paix se poursuive, conformément aux principes qui ont été arrêtés à la Conférence de Madrid, en particulier le principe de «la terre en échange de la paix», en adhérant aux résolutions constitutives de la légalité internationale.

Nous sommes profondément préoccupés par les décisions du Gouvernement israélien concernant l'expansion des colonies de peuplement israéliennes et la création de nouvelles colonies en Cisjordanie, dans la Jérusalem arabe occupée, dans la bande de Gaza et sur les hauteurs du Golan syrien. Nous estimons que les mesures prises par le Gouvernement israélien à cet égard ne font qu'aggraver la tension dans la région et encourager le cycle de la violence, sans compter qu'elles sapent la crédibilité du Gouvernement israélien quant à la poursuite du processus de paix. En outre, elles risquent d'anéantir ledit processus de paix en le minant à jamais.

Nous sommes plus particulièrement préoccupés par les nouvelles lignes directrices adoptées par le Gouvernement israélien et par les déclarations faites par le Premier Ministre israélien à propos des fondements du processus de paix, y compris l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et le principe de «la terre en échange de la paix». Les questions se rapportant au règlement final nous inquiètent aussi, surtout celles liées au statut définitif de Jérusalem, aux colonies de peuplement, au retour des réfugiés et au rétablissement de la souveraineté palestinienne. Ces lignes directrices nouvelles et ces déclarations sortent du cadre des principes convenus et lient la mise en oeuvre des accords déjà conclus dans le cadre du processus de paix à des problèmes d'ordre interne survenus récemment.

Il y a aussi la question du redéploiement des forces israéliennes à Hébron, qui a été reportée plusieurs fois. Cela a encouragé les colons juifs à poursuivre leurs actes de provocation et à exacerber au plus haut point la tension dans cette ville. Et puis, il y a le passage entre la Cisjordanie et la bande de Gaza qui continue à ne pas être sûr du tout, ce qui porte atteinte à l'intégrité territoriale palestinienne en tant qu'unité territoriale indivisible prescrite dans

les accords. Cette situation entrave l'exercice de ses responsabilités par l'Autorité palestinienne et entraîne la détérioration de la situation économique et des conditions de vie dans les territoires occupés.

Les accords conclus entre les deux parties, israélienne et palestinienne prévoient la libération des prisonniers palestiniens en tant que mesure de confiance en vue de jeter les fondements solides d'une confiance mutuelle et faire preuve de bonne foi. Les Nations Unies ont affirmé aux autorités israéliennes que le fait de retenir les prisonniers sur le territoire de la puissance occupante constitue une violation de la quatrième Convention de Genève. Les Nations Unies ont demandé à Israël de respecter ses engagements au titre de cette convention, mais les autorités israéliennes ont fait fi de ces exigences.

Les rapports internationaux indiquent que le Conseil des ministres israélien a décidé le 2 août 1996 de lever les restrictions que le gouvernement précédent avait imposées en 1993 à l'implantation de colonies de peuplement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et de simplifier les procédures d'autorisation de construction de logements en les plaçant directement sous l'autorité du Ministre de la défense. Par la suite les rapports ont indiqué que le Gouvernement israélien s'est engagé à verser 5 millions de dollars de subventions aux colons juifs et que, effectivement, le nombre de colons en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a augmenté de 45 %.

Nous estimons que ces politiques et ces pratiques d'implantation sont les menaces les plus graves qui pèsent sur le peuple palestinien et le processus de paix lui-même. Elles sont contraires à la quatrième Convention de Genève ainsi qu'aux dispositions des accords qui stipulent que l'intégrité et le statut de la Cisjordanie et de la bande de Gaza seraient maintenus pendant la période de transition, jusqu'à l'aboutissement des négociations sur le règlement définitif.

Nous nous sommes au début félicités des accords israélo-palestiniens conclus jusqu'à présent, étant donné qu'ils constituaient la base de l'application de la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie conformément au calendrier convenu. Ceci permettrait la consolidation de l'Autorité autonome palestinienne et de ses bases politiques et économiques pendant la période de transition, en attendant la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et, en premier, de son droit au retour, à l'autodétermination, et à l'édification de son État indépendant sur son propre territoire avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Jérusalem est une partie intégrante et indivisible des territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967; elle est régie par la résolution 242 (1967); et ce qui s'applique aux autres territoires palestiniens s'applique également à Jérusalem. L'annexion de la Ville sainte est illégale, comme le sont les mesures prises par le Gouvernement israélien visant à changer la composition démographique et le statut urbain de Jérusalem. Nous rappelons encore une fois la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité relative à la ville sainte de Jérusalem, qui ne reconnaît pas «la loi fondamentale de la ville de Jérusalem» et appelle les États qui ont établi leurs missions diplomatiques dans la Ville sainte à les retirer. Nous demandons aux États Membres de respecter cette résolution, car sa non-application serait contraire à la légalité internationale et à la Déclaration de principes même, sans compter que cette loi constitue un obstacle majeur, car le sort du processus de paix au Moyen-Orient tout entier dépend de la question de Jérusalem.

Le processus de paix au Moyen-Orient est un tout indivisible, et il ne sera couronné de succès que s'il englobe tous les autres volets. Mais hélas, on ne constate aucun progrès sur le volet syrien. Les rapports internationaux font état d'une dégradation de la situation humaine pour les Arabes du Golan qui subissent des mesures de répression et la persécution des autorités israéliennes d'occupation. Par exemple, les localités de Majdal Chams, Bouk'ata, Mas'ada, Aïn Kounya et Al-Fajr sont victimes des pires formes de terreur : des bâtiments sont détruits; les libertés fondamentales individuelles sont étouffées et les autorités d'occupation interdisent aux habitants arabes du Golan de visiter leurs parents et les membres de leurs familles en Syrie, leur mère-patrie. En outre, elles leur imposent des taxes élevées selon des critères arbitraires. La population arabe paie des taxes d'habitation, des taxes municipales, des cotisations dites d'assurance nationale ainsi que des emprunts obligatoires qui engloutissent plus de la moitié des revenus des travailleurs des secteurs de l'industrie et du commerce. En fait, les autorités d'occupation imposent des taxes presque sur tout ce que possède un résident arabe dans le Golan syrien. D'une part, elles resserrent tellement l'état au plan économique sur les Syriens du Golan occupé, que ces derniers n'ont d'autre choix que d'accepter de travailler à bas salaire dans les secteurs du bâtiment et de la construction routière. D'autre part, les autorités israéliennes poursuivent leurs travaux d'extension des colonies de peuplement et continuent à confisquer les terres syriennes arabes et d'y implanter de nouveaux colons qu'elles font venir exprès dans ce but.

On ne peut parvenir à un règlement pacifique, juste et global au Moyen-Orient sans le retrait total d'Israël du

Golan syrien occupé et le démantèlement des colonies de peuplement, conformément aux résolutions de la légitimité internationale sur le Golan. Pour ce qui est du volet libano-israélien, il est régi par la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui invite instamment Israël à se retirer immédiatement et sans conditions des territoires libanais occupés.

La paix au Moyen-Orient ne saurait être globale et stable sans un système de sécurité régional solide, basé sur des arrangements qui assurent une sécurité égale à toutes les parties avec un niveau minimum d'armements et sans que la région soit débarrassée de toutes les armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques, et de leurs vecteurs. Le Royaume d'Arabie saoudite estime que les membres permanents du Conseil de sécurité, qui sont les dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et qui ont parrainé la résolution relative au Moyen-Orient présentée à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, doivent prendre des mesures précises pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Du haut de cette tribune, nous demandons à Israël de reprendre le processus de paix conformément aux accords conclus, aux termes de référence adoptés et aux principes convenus. Une paix juste est le fondement de la stabilité au Moyen-Orient. Et en dépit de la position défavorable au processus de paix adoptée par le nouveau Gouvernement israélien, cette paix juste, qui incarne les aspirations des peuples de la région, sera réalisée avec l'aide de Dieu. Dans les actes, ce sont les intentions qui comptent, et les Arabes ont opté pour la paix; et toutes les autres parties ne peuvent que répondre à ces bonnes intentions et rallier la cause de la paix.

Nous demandons aux deux parrains de la Conférence de paix à Madrid — les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie — de même qu'à l'Union européenne, de prendre des mesures rapides et efficaces pour préserver l'élan imprimé au processus de paix et pour contraindre Israël à se conformer aux dispositions du droit international et aux résolutions de la légitimité internationale, et en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au principe de la terre en échange de la paix, afin que la région du Moyen-Orient jouisse de la sécurité et de la stabilité comme par le passé.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : En tant que pays dans lequel la diversité ethnique et religieuse a toujours contribué à enrichir la culture, le Brésil s'est, à maintes reprises, félicité des importants résultats obtenus au cours de ces dernières années en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient.

La convocation de la Conférence de paix de Madrid en octobre 1991, la signature de la Déclaration de principes à Washington en septembre 1993, de l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho au Caire en mai 1994, l'Accord sur le transfert préparatoire des pouvoirs et responsabilités en août 1994, et de l'Accord intérimaire israélo-palestinien relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza du 28 septembre 1995, ainsi que la constitution de l'Autorité palestinienne — tout cela augurait bien de l'avenir du processus de paix dans la région.

Je voudrais également souligner l'importance de la signature à Washington en septembre 1993 de l'Accord conclu entre Israël et la Jordanie concernant un programme commun, de l'adoption de la Déclaration de Washington le 25 juillet 1994 et de la signature, le 26 octobre 1994, du Traité de paix à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister personnellement.

Malgré ces événements très positifs, le processus de paix a récemment connu des revers. L'assassinat du Premier Ministre, Itzhak Rabin, en octobre 1995, a frappé durement tous les partisans de la paix. La vague d'attentats-suicide à la bombe en Israël, en février et en mars 1996, est à la fois regrettable et condamnable. Dernièrement, les violents affrontements en Cisjordanie et à Gaza ont fait peser une nouvelle menace sur la poursuite du dialogue dans la région.

Le Gouvernement du Brésil souhaite sincèrement que les parties intéressées reprennent immédiatement la voie du dialogue et du compromis, sur la base des accords déjà conclus. À cet égard, il est essentiel de parvenir à une solution équitable et rapide de la question relative à la ville d'Hébron, en Cisjordanie. En outre, nous espérons que les négociations entre la Syrie et Israël contribueront elles aussi à un règlement pacifique. Le Gouvernement du Brésil rappelle sa préoccupation à l'égard de la situation au Liban et sa ferme adhésion à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale du Liban dans ses frontières internationalement reconnues, comme prévu aux termes de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Tout en rappelant l'importance primordiale des pourparlers bilatéraux à travers la médiation de puissances qui ont un intérêt légitime à faciliter une solution d'ensemble de la situation au Moyen-Orient, le Gouvernement brésilien rend hommage aux Nations Unies pour le rôle incontestable qu'elles jouent depuis des années dans ce domaine, non seulement à travers les opérations de maintien de la paix mais également par le biais des programmes d'aide économique, social et humanitaire. Nous saluons le travail réalisé

jusqu'à présent par l'ONU et rappelons sa responsabilité permanente en ce qui concerne le règlement de la question. Il convient également de saluer le rôle significatif joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

M. Mabilangan (Philippines), Vice-Président, assume la présidence.

Il est indispensable de promouvoir le développement économique en Cisjordanie et à Gaza pour parvenir à la pleine mise en oeuvre de la Déclaration de principes. Nous appuyons sans réserve le renforcement des liens économiques entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, condition *sine qua non* à l'instauration d'un climat constructif dans la région.

La participation de la communauté internationale au volet économique du processus de paix est également essentielle. À la suite de la Conférence de Madrid, un fonds multilatéral a été créé en 1993, sous la supervision de la Banque mondiale, en vue de fournir 1,2 milliard de dollars à l'Autorité palestinienne. Cependant, les contributions à ce fonds ont été jusqu'ici d'une parcimonie déconcertante. Nous espérons sincèrement que ces obligations financières seront honorées par les pays qui ont à assumer des responsabilités à cet égard et qui se doivent d'aider l'Autorité palestinienne à faire face aux graves problèmes auxquels elle est confrontée.

Le Brésil suit très attentivement l'évolution de la situation dans la région et il est prêt à accroître sa contribution aux efforts de paix. C'est ainsi que mon pays a accueilli le Séminaire régional des Nations Unies pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et le Colloque des ONG sur la question de la Palestine, tenus à Rio de Janeiro du 20 au 23 mars 1995. Conscient de l'importance du redressement économique en tant que partie intégrante du processus de paix, le Gouvernement du Brésil a participé activement aux sommets économiques pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Nous appuyons tout particulièrement les programmes de coopération technique et scientifique.

Le Gouvernement brésilien réitère son ferme soutien à la poursuite des négociations, qui, nous en sommes convaincus, conduira à une solution d'ensemble juste et durable de la situation au Moyen-Orient, conformément aux dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous sommes conscients des obstacles que les parties au processus auront à surmonter pour consolider la paix, mais nous encourageons tous ceux qui souhaitent sincèrement l'instauration de la paix dans cette région

troublée à persévérer dans leurs efforts pour aplanir les divergences par le biais du dialogue et du compromis.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite des rapports détaillés établis par le Secrétaire général sur la situation d'ensemble au Moyen-Orient. Ces rapports rappellent à la communauté internationale qu'il reste encore beaucoup à faire pour instaurer une paix globale et durable au Moyen-Orient.

Depuis la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, en septembre 1993, suivie de celle de l'Accord intérimaire relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, en septembre 1995, le processus de paix a avancé par à-coups. Quelques mesures positives relatives au processus de paix palestino-israélien ont été enregistrées, notamment le retrait des troupes israéliennes de grandes villes de Cisjordanie et la tenue d'élections générales sur les différentes fonctions de l'Autorité nationale palestinienne ont fait naître l'optimisme.

Cependant, cet état d'esprit a fait rapidement place à un sentiment de frustration et de colère à la suite de la rétractation du nouveau Gouvernement israélien sur certains domaines cruciaux des négociations. De même, aucun progrès n'a été enregistré dans d'autres domaines du processus de paix. Nous percevons, plutôt, des signes préoccupants qui renforcent nos craintes d'un éventuel retour à une situation de méfiance, de tension et d'instabilité dans tout le Moyen-Orient.

La situation au Moyen-Orient relève de questions étroitement liées, à savoir la garantie de l'autodétermination, l'arrêt de toute occupation, la restauration des droits fonciers et la souveraineté sur les territoires et les ressources. La question de Palestine reste au centre de la politique du Moyen-Orient, et tout progrès — ou manque de progrès — dans le domaine du processus de paix ne peut qu'avoir un impact correspondant sur tous les autres domaines. En fait, le règlement de la question de Palestine est la clef de l'instauration d'une paix d'ensemble et durable au Moyen-Orient.

Le récent rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés démontrent de façon éloquente la violation continue des droits et des aspirations du peuple palestinien. Le refus du Gouvernement israélien d'honorer et d'appliquer les termes des accords de paix déjà conclus est de mauvais augure. L'attitude du Gouvernement israélien qui

a remplacé le principe convenu de la terre en échange de la paix par une autre formule — la sécurité contre la paix — s'agissant du volet israélo-palestinien, a porté un coup sévère au processus de paix. Le retard inutile apporté au retrait des troupes israéliennes d'Hébron, sous divers prétextes de sécurité, ne peut que contribuer à accroître la méfiance entre les Palestiniens et le Gouvernement israélien. Il suscite également des doutes sérieux quant aux motifs et aux engagements du Gouvernement israélien à l'égard du processus de paix. Rien ne peut justifier l'exigence d'Israël de diviser la ville d'Hébron entre une population de 120 000 Palestiniens et 450 colons israéliens, qui sont, en fait, des étrangers. La communauté internationale a déjà rejeté avec force cette attitude et exigé qu'Israël retire ses forces d'Hébron sans retard afin de faciliter le rétablissement d'une atmosphère de confiance propice à la réalisation de nouveaux progrès dans d'autres domaines du processus de paix.

Il est regrettable que ces 10 derniers mois Israël ait poursuivi avec vigueur une politique de blocus et de châtiement collectif à l'encontre de la population des territoires occupés, dans le but évident de démoraliser le peuple palestinien. Les restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens à l'intérieur des territoires palestiniens et arabes occupés et d'autres zones, y compris en Israël même, ont eu un effet catastrophique sur l'économie et le moral de la population des territoires palestiniens occupés. Le fait qu'Israël refuse de permettre le passage en toute sécurité entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, violant ainsi l'exercice, par l'Autorité palestinienne de sa responsabilité en matière d'autonomie, est encore plus regrettable. L'ingérence dans les affaires de l'Autorité palestinienne constitue également une violation de l'esprit des accords de paix.

La récente décision d'Israël de recourir à nouveau à la confiscation de terres en vue de l'implantation illégale de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés et dans d'autres territoires arabes constitue une autre menace au processus de paix. La visite officielle d'une colonie de peuplement effectuée récemment par le Premier Ministre israélien constitue une provocation, un affront au peuple palestinien, dont on peut s'attendre qu'elle renforce la position de ceux qui cherchent à faire échouer le processus de paix. Israël s'emploie également à modifier la composition démographique et géographique de Jérusalem, tout en continuant de refuser de discuter de la question de la ville sainte de Jérusalem. Israël n'a guère de raison de pouvoir prétendre qu'il estime que la question de Jérusalem n'est pas négociable. Dans ces conditions, la perspective du peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination, ce qui doit conduire à la création, en fin de compte, d'un

État palestinien indépendant, avec Jérusalem pour capitale, semble plus insaisissable que jamais.

En ce qui touche au règlement concernant les hauteurs du Golan syrien, occupé par Israël depuis la guerre de 1967, cette question continue d'être dans l'impasse. Israël non seulement emploie des tactiques dilatoires dans la conduite de sérieuses négociations avec la Syrie, dans le cadre du processus de paix arabo-israélien, mais a essayé à maintes reprises de modifier le caractère démographique et juridique de cette partie des territoires occupés, en violation de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à cet aspect de la question.

Le Bangladesh condamne toute tentative israélienne de ce type et s'associe aux autres membres pour prier Israël de renoncer à vouloir modifier la composition démographique et le statut juridique du Golan syrien occupé, y compris l'implantation de nouvelles colonies de peuplement et l'imposition de ses lois aux citoyens syriens vivant dans les zones occupées. Nous en appelons également à Israël pour qu'il s'abstienne de prendre des mesures de répression contre la population syrienne de la région du Golan. Nous sommes heureux de parrainer un projet de résolution sur cette question et nous espérons qu'il sera adopté par consensus.

Le Liban est une autre victime de l'agression et de l'occupation illégale israéliennes. La population du Sud-Liban souffre presque quotidiennement des conséquences dangereuses de l'occupation israélienne. Israël continue de violer l'intégrité territoriale et la souveraineté d'une nation indépendante en occupant une partie de son territoire au nom de la sécurité. Sous occupation israélienne, la population du Sud-Liban continue d'être régulièrement victime de harcèlement, d'arrestation, de torture, de persécution, d'incarcération, traitement auquel s'ajoutent la déportation en masse, la confiscation et la destruction aveugle de vies et de biens. Le Bangladesh a toujours condamné l'occupation israélienne du Sud-Liban et la violation des droits de l'homme qui en découle. Nous réitérons notre appel en faveur de l'application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives au retrait complet et inconditionnel des forces israéliennes des territoires occupés au Liban. Nous estimons que le peuple libanais a le droit d'exercer son autorité souveraine sur son territoire internationalement reconnu et que chaque pays est solennellement tenu de respecter ce droit.

La paix est un processus de partenariat, et une condition essentielle à la sécurité. En signant les accords de paix,

Israël a accepté la nécessité de rechercher la sécurité et la paix de concert avec ses voisins, y compris le peuple palestinien. Le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés, la libération de tous les prisonniers palestiniens et arabes, permettant à l'Autorité palestinienne de contrôler ses territoires et ses ressources, le démantèlement immédiat des colonies de peuplement dans les territoires occupés et l'établissement d'une relation de coopération avec ses voisins peuvent créer une base solide pour la poursuite d'une stratégie de paix globale et durable au Moyen-Orient. Nous soulignons l'importance d'un rôle accru pour les Nations Unies dans le processus de paix et continuons d'encourager les efforts faits par les diverses institutions des Nations Unies pour aider les Palestiniens et les autres populations arabes vivant sous occupation.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire que le Bangladesh se félicite de la récente signature d'un mémorandum d'accord qui autorise l'Iraq à exporter une quantité limitée de pétrole afin d'importer des denrées alimentaires. Tout en étant fermement opposés à l'agression contre un voisin qui a entraîné l'imposition de sanctions à l'encontre de l'Iraq en 1990, nous pensons que la coopération continue de l'Iraq avec la communauté internationale afin d'honorer ses obligations au titre de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité facilitera la levée éventuelle des sanctions prises à son encontre. Le Bangladesh estime que les sanctions doivent être pertinentes et appliquées conformément aux normes et lois internationales, de façon à ne pas infliger de souffrances particulières aux éléments vulnérables de la société. Toute décision irréfléchie, unilatérale et irrationnelle en matière de sanctions ne peut qu'affaiblir le soutien à cet important instrument d'action punitive internationale.

M. Al-Awadhi (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : La République du Yémen réaffirme son appui au processus de paix au Moyen-Orient, commencé avec la Conférence de paix à Madrid en octobre 1991. Ce processus porte sur une paix juste et globale sur la base de l'attachement aux dispositions des résolutions de la légitimité internationale et à leur application, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité; des accords et protocoles convenus par la suite; du principe de l'échange de la terre contre la paix; et des garanties d'un retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés. En conséquence, la République du Yémen souligne la nécessité d'une paix globale, juste et durable comme base de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité dans la région afin d'éliminer les causes de la violence et de l'extrémisme et d'établir un climat de tolérance, de coexistence pacifique et de coopération culturelle entre les peuples.

Toutefois, nous exprimons notre préoccupation devant la reprise de la politique israélienne d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens, en particulier autour d'Al Qods Al Charif, la construction de logements pour les colons, la démolition des maisons palestiniennes, l'ouverture de routes spécialement destinées aux colons israéliens, le bouclage continu des territoires palestiniens et le refus de retirer les forces israéliennes d'Hébron. Ces pratiques israéliennes sont une violation flagrante des accords conclus par Israël avec l'Autorité palestinienne et ne peuvent qu'exacerber les tensions et ramener le processus de paix à son point de départ. Elles pourraient même détruire ce processus en entier.

Par conséquent, nous soulignons l'importance qu'il y a à faire des progrès rapides en vue d'un règlement définitif, qui garantira au peuple palestinien ses droits légitimes, en particulier son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son propre État indépendant avec Al Qods comme capitale, conformément aux résolutions internationales pertinentes et aux principes fondamentaux de la Conférence de Madrid. Pour cela, il importe que les négociations sur tous les volets reprennent sur la base de ces principes et dans le respect par toutes les parties de leurs obligations.

À cet égard, la République du Yémen, qui s'est félicitée de l'accord d'Oslo sur la Déclaration de principes passé entre Israël et l'Autorité palestinienne, des accords postérieurs et de tous les événements positifs qui se sont produits et de toutes les mesures qui ont été prises sur la voie de la paix, se félicite également de l'accord conclu entre la Jordanie et Israël. Nous espérons que ce sera là un pas vers une paix globale, juste et durable et un prélude à un retrait complet d'Israël du Golan syrien et du Sud-Liban. Nous demandons aux deux parrains, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, d'encourager le nouveau Gouvernement israélien à reprendre le processus de paix, qui avait fait des progrès considérables après la Conférence de Madrid et la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, de sorte que les peuples de la région ne commencent pas à perdre espoir — un espoir qui avait été avivé pendant la période précédant la mise en place du nouveau Gouvernement israélien en mai 1996.

Tout ce que la communauté internationale peut demander dans son ensemble en ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient a déjà été demandé dans les déclarations finales des conférences suivantes : le Sommet du Groupe des sept pays industrialisés et la Russie qui s'est tenu à Lyon, la Conférence au sommet du Caire, le Sommet de l'Union européenne à Florence et le Sommet africain de

Yaoundé. L'importance de ces conférences au sommet est soulignée par le fait qu'elles se sont tenues simultanément fin juin-début juillet de cette année, juste après que le processus de paix au Moyen-Orient se soit détérioré par suite de l'arrivée au pouvoir du nouveau Gouvernement israélien. Il convient de noter que les quatre déclarations des conférences au sommet ont un dénominateur commun. Elles ont toutes confirmé les termes de référence du processus de paix et ses principes de base, en particulier les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le principe de la terre en échange de la paix, et elles ont toutes insisté sur la nécessité d'appliquer les accords conclus dans le contexte du processus de paix entre Israël et les Palestiniens et de reprendre les négociations au plus tôt avec l'Autorité palestinienne, la Syrie et le Liban.

L'accent mis par les déclarations des sommets sur les principes de base étayant le processus de paix et l'appel à sa reprise sont un message lancé aux parties concernées, en particulier au nouveau Gouvernement israélien, à qui il dit qu'il ne peut pas contourner ces principes de base. Les intérêts des États concernés sont trop importants pour permettre à une seule partie de les saper par le biais d'un programme spécial qui va à l'encontre des principes de la légalité internationale, dont au premier chef l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, et le principe de la terre en échange de la paix. À cet égard, mon pays se félicite des déclarations des sommets internationaux qui demandent à toutes les parties concernées d'honorer leurs obligations immédiatement et sans hésitation, ce qui nous rassure et nous donne une raison d'être satisfaits des perspectives du processus de paix au Moyen-Orient.

Une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient doit aller de pair avec l'instauration de la sécurité et de la stabilité. Elle ne peut être réalisée que grâce à un engagement égal de la part de tous les États de la région, et grâce à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, biologiques et chimiques au Moyen-Orient. Nous soulignons la nécessité pour Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de soumettre ses installations nucléaires au régime d'inspection international de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en tant que premier pas vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et pour débarrasser la région de la menace de toutes les armes de destruction massive. Nous sommes convaincus que la sécurité des États peut être garantie par un règlement pacifique qui respecte les droits et les intérêts de toutes les parties, et que les négociations doivent être fondées sur l'accord dans les domaines économique, social, culturel et scientifique et le principe de l'échange de la terre contre la paix.

Dans ce contexte, nous sommes satisfaits de la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par M. Abdul-Karim Ali Al-Eryany, notre Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, lors de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Mon pays, la République du Yémen, commencera la procédure de ratification du Traité très bientôt.

Le processus de paix fait face actuellement à des périls et à des défis qui l'empêchent d'atteindre ses objectifs. Israël ne cesse d'atermoyer et bloque délibérément la reprise des négociations avec la République arabe syrienne sur la base des accords conclus avec l'ancien Gouvernement israélien, et en tout premier lieu l'engagement d'Israël de se retirer complètement du Golan syrien et du Sud-Liban, conformément aux résolutions internationales pertinentes et au principe de l'échange de la terre contre la paix. Nous soulignons également le fait qu'Israël doit s'engager à respecter la souveraineté et l'indépendance du Liban frère, libérer les prisonniers libanais détenus dans les camps de concentration israéliens et indemniser le Liban pour tous les dommages causés par les actes d'agression constants d'Israël contre le peuple libanais et sa terre.

En conclusion, je voudrais exprimer notre espoir de voir la communauté internationale déployer des efforts concertés afin d'encourager la reprise du processus de paix au Moyen-Orient et ce, afin de parvenir à la stabilité dans la région et à la paix et la sécurité internationales.

M. Al-Awdi (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : La question de la situation au Moyen-Orient dont nous sommes saisis aujourd'hui revêt une importance capitale, reflétant ainsi l'intérêt mondial pour cette région vitale et importante.

Il est nécessaire d'aboutir à la paix et à la sécurité dans la région. Les peuples du Moyen-Orient ont longtemps souffert des fléaux de la guerre, de l'instabilité et de l'absence de tranquillité et de confiance mutuelle. Les guerres ont malheureusement sapé les efforts de paix et de développement, qui ont été remplacés par une course à la mise en place d'arsenaux militaires et de préparatifs intenses en vue d'engager de nouvelles guerres. Ceci a sapé la confiance des pays de la région dans les principes de la paix et de la sécurité; et de ce fait, la paix est devenue une chimère qui hante non seulement les peuples de notre région mais aussi ceux du monde entier. Les peuples de la région avaient vu un signe prometteur dans l'amorce du processus de paix au Moyen-Orient grâce à la Conférence de Madrid de 1991. Le rêve d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient commençait à se préciser, mais il s'est dissipé pour des raisons bien connues de tous, à savoir les

politiques et pratiques irresponsables du nouveau Gouvernement israélien. Ce ne sont plus la raison, la logique ou le dialogue qui président à l'action en vue de la stabilité et de la paix dans la région, mais plutôt d'autres critères tels que le principe de la sécurité d'abord, la violence, l'intransigeance et les tergiversations du Gouvernement israélien. Ce comportement met en danger la paix dans la région.

Le Koweït s'est félicité en son temps de l'amorce du processus de paix et de la signature d'accords bilatéraux entre l'Autorité palestinienne et Israël entre 1993 et 1995, et entre les Gouvernements jordanien et israélien en 1994. De même, nous avons toujours souligné l'importance de faire des progrès sur les volets syrien et libanais en vue d'aboutir à un règlement qui garantisse les droits de tous les peuples de la région, sur la base des principes sur lesquels repose le processus de paix, et plus précisément les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et le principe de la terre en échange de la paix. Le Koweït est vivement préoccupé des obstacles qui font trébucher le processus de paix, notamment les prises de position du nouveau Gouvernement israélien, qui vont à l'encontre des principes de base de la Conférence de paix de Madrid. Nous réalisons le danger de la persistance d'Israël à poursuivre ses pratiques, qui sont la pierre d'achoppement pour la réalisation de la paix au Moyen-Orient. En dépit des accords convenus au titre du processus de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne, la réalité économique et sociale dans les territoires palestiniens occupés est toujours la même. Israël, puissance occupante, poursuit toujours ses anciennes politiques incompatibles avec les usages et le droit international, telles que les détentions injustifiées, le bouclage des zones palestiniennes, le siège et les châtiements collectifs du peuple palestinien. Ceci sans parler de la politique d'extension continue de la colonisation, qu'Israël est décidé à suivre, comme le prouve la dernière décision du Gouvernement israélien d'étendre les colonies de peuplement à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem, ainsi que sur le hauts de Golan syrien, en violation flagrante des principes du droit international, des résolutions internationales et des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949.

Le Koweït a suivi avec grand regret l'action israélienne de septembre dernier d'ouverture d'un tunnel sous la partie occidentale de la mosquée Al-Aqsa. Ceci s'insère dans le cadre de la politique israélienne de provocation des sentiments arabes et islamiques, et de sa politique de judaïsation de la ville sainte de Jérusalem en tentant de modifier son caractère arabe et islamique et son statut juridique. Le Koweït condamne toutes ces actions injustifiées et demande au Gouvernement israélien de cesser ces pratiques et d'as-

sumer les responsabilités qui lui incombent dans la préservation de l'identité arabo-islamique de ces Lieux saints. Israël doit se rendre compte que le processus de paix est indissociable. Le Koweït estime que le retrait d'Israël du Golan serait garant de ses intentions pacifiques.

Le Koweït appuie la Syrie soeur qui est attachée à la reprise des négociations à partir du point où elles se sont arrêtées. Le processus de paix restera une constante jusqu'à ce que l'objectif final soit atteint. De même, le Koweït appuie la position de nos frères libanais, à savoir qu'Israël doit appliquer toutes les résolutions du Conseil de sécurité et se retirer des terres libanaises qu'il occupe, sans aucune condition, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Le Koweït se tiendra toujours aux côtés du Liban, Gouvernement et peuple, pour qu'il réalise ses aspirations de vivre dans la quiétude, la prospérité et la stabilité constantes dans la région. Une paix juste, globale et durable dans la région du Moyen-Orient exige du Gouvernement israélien qu'il respecte les droits des autres, concrétise les accords conclus, fasse preuve de bonne volonté, évite les provocations et agisse lucidement avec les autres partenaires à égalité, en vue de l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

Nous invitons les pays concernés par le processus de paix au Moyen-Orient, et en particulier les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et les pays de l'Union européenne à agir rapidement et efficacement en vue de maintenir l'élan du processus de paix, et à exercer des pressions sur Israël afin qu'il respecte les dispositions du droit international, les résolutions de la légitimité internationale, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, et le principe de la terre en échange de la paix, pour assurer à la région la paix, la sécurité et la stabilité.

Enfin, je voudrais réaffirmer la position inaltérable du Koweït, qui appuie le processus de paix au Moyen-Orient. Nous croyons fermement que la paix est un objectif qui mérite beaucoup d'attention et de patience; elle aura des répercussions positives sur les peuples arabes qui ont soif de paix, d'une paix authentique et sincère, d'une paix qui soit un facteur de développement économique, de prospérité et de stabilité.

M. Çelem (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours des récents mois, nous avons exprimé notre inquiétude au sujet de la tournure des événements au Moyen-Orient et du manque de progrès dans le processus de paix. Directement intéressés par la réalisation d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient, nous avons sin-

cèrement espéré au cours de ces mois qu'après une phase de changement et d'incertitude, l'impasse, qui se poursuit actuellement, ne serait que temporaire. Nous avons attendu des progrès de nature à revitaliser le processus de paix. Malheureusement, nos espoirs n'ont pas été réalisés, et notre inquiétude continue de croître.

La Turquie estime que le non-respect des obligations, le terrorisme et les frustrations économiques demeurent les trois principaux obstacles au processus de paix. Pour relancer le processus, les parties doivent honorer les engagements qu'elles ont pris dans le cadre des accords existants et s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à ces derniers. Si les négociations sur le redéploiement des forces israéliennes à El Khalil — Hébron — aboutissent à une conclusion heureuse, elles pourraient constituer le progrès décisif que nous attendons.

Les décisions concernant les Lieux saints se sont révélées en particulier peu judicieuses, voire désastreuses. Dans une région où les trois religions monothéistes doivent coexister harmonieusement, de telles actions impitoyables, qui ne font qu'entraîner la division, doivent être évitées à tout prix. Dans le même contexte, je ne saurais omettre la question des colonies de peuplement. Les équilibres délicats créés dans le cadre du processus de paix doivent être préservés et respectés.

Si ces considérations cruciales ne sont pas prises en compte, l'effort de paix au Moyen-Orient pourrait essuyer de sérieux revers. Nous ne pouvons nous permettre de voir se briser le processus de paix déjà fragile. Nous estimons que le legs de tous ceux qui ont sacrifié leur vie à la cause de la paix devrait contribuer à la protéger et à la renforcer. Ceci exige indéniablement des parties qu'elles fassent preuve d'une modération et d'une tolérance extrêmes.

D'une part, nous pensons que le terrorisme demeure l'une des menaces fondamentales à la paix au Moyen-Orient. Une fois de plus, nous soulignons qu'il est urgent pour les pays qui prêtent assistance au terrorisme de mettre fin immédiatement à cette pratique. Nous les prions instamment de s'abstenir d'utiliser ce fléau de notre époque comme moyen de favoriser leurs propres intérêts dans le domaine de la politique étrangère. Nous souhaitons que tous les pays observent ces recommandations aux niveaux bilatéral, régional et international. Consciente du fait que les ennemis de la paix dans notre région n'hésitent pas à recourir à la violence pour faire obstacle à la réconciliation et à la stabilité, la Turquie, pour sa part, est prête à participer à une coopération renforcée pour combattre le terrorisme.

La situation économique et sociale est pour nous un autre sujet d'inquiétude. L'élan imprimé jusqu'ici au processus de paix au Moyen-Orient doit se traduire rapidement par de meilleures conditions de vie pour la population palestinienne à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés. Lorsqu'un certain niveau de prospérité et de stabilité économique aura été atteint, un esprit de coopération pourra remplacer en permanence les frustrations existantes, lesquelles engendrent tendances destructrices et intolérance. Étant donné la situation actuelle, le soutien tangible de la communauté internationale sous forme d'une assistance économique, financière et technique au peuple palestinien est d'une extrême importance. À ce stade, je tiens à saluer la signature des Statuts de la Banque pour la coopération économique et le développement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Nous sommes d'avis que cette banque sera l'un des principaux piliers d'un développement stable et durable dans notre région.

Je voudrais profiter de cette opportunité pour réaffirmer la volonté de la Turquie d'aider par tous les moyens possibles la poursuite du processus de paix et de contribuer aux efforts faits pour parvenir à une réconciliation viable dans la région. À cet égard, nous continuons de participer activement aux travaux des cinq groupes de travail eu égard aux aspects multilatéraux du processus de paix.

En tant que pays de la région, la Turquie a toujours appuyé la juste cause du peuple Palestinien, et nous sommes prêts à participer à toutes les initiatives en faveur d'un règlement basé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Je souhaite également réitérer la position de mon gouvernement au sujet de la situation au Liban. Nous attachons une grande importance au maintien de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté de ce pays. Nous soulignons l'importance que revêt l'application sans réserve et rigoureuse des Accords de Taëf sur la réconciliation nationale par toutes les parties concernées, et nous insistons également une fois de plus sur la nécessité d'appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Un paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient ne peut être fondée que sur les droits de tous les États de la région, y compris Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues internationalement.

Pour terminer, je voudrais confirmer l'appel que mon gouvernement a lancé à toutes les parties concernées pour qu'elles n'épargnent aucun effort afin de faire progresser le processus de paix dans la bonne direction et pour réaliser

l'objectif radieux d'une paix authentique et durable au Moyen-Orient.

M. Al-Mualla (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Près de cinq ans se sont écoulés depuis le début du processus de paix, mais un règlement juste, global et durable de la question du Moyen-Orient n'est pas encore intervenu. Nous déplorons le fait qu'au moment où les parties arabes ont réagi favorablement au processus de paix en tant que choix stratégique pour régler ce problème, l'actuel Gouvernement israélien a rejeté ses engagements et est revenu sur les obligations légales qu'il avait contractées au titre de l'Accord de paix de Madrid, des résolutions internationales pertinentes et du principe de l'échange de la terre contre la paix.

S'agissant du volet palestinien, le Gouvernement israélien, outre les violations de ses obligations concernant le retrait d'Hébron, la libération des prisonniers et l'ouverture inconditionnelle des négociations sur le règlement final, a intensifié la confiscation des terres, l'implantation de nouvelles colonies de peuplement et l'extension des colonies existantes, notamment dans la ville de Jérusalem. Il désacralise les lieux saints historiques de l'islam et tente de modifier illégalement la composition démographique et le statut légal de Jérusalem avant de commencer les négociations sur le statut final de cette ville.

S'agissant des volets syrien et libanais, le Gouvernement israélien continue ses manoeuvres dilatoires et ses tactiques de report, et persiste à ne pas honorer ses engagements concernant le retrait inconditionnel du Golan syrien et du Sud-Liban occupés en échange de la paix. De même, il procède à l'escalade de la violence, des tensions et de son hégémonie militaire sur ces territoires. Ce comportement constitue un obstacle majeur à la poursuite des négociations de paix. Israël a vraiment perdu sa crédibilité. Il existe maintenant des doutes quant à ses déclarations et ses intentions de poursuivre le processus de paix.

Mon pays estime que la politique constante de colonisation et de judaïsation des territoires palestiniens occupés et du Golan syrien, et l'imposition du fait accompli par le biais d'actes répressifs arbitraires et d'attaques aériennes en série dans le Sud-Liban et la plaine de la Békaa sont toutes des pratiques nulles et non avenues, illégales et constituent une violation des résolutions de la légalité internationale et une infraction à la quatrième Convention de Genève sur les droits de l'homme.

La poursuite des pratiques israéliennes est incompatible avec le processus de paix et les changements positifs inter-

venus sur la scène internationale, et menace de plonger la région dans un nouveau cycle de violence et de détériorer une situation déjà tendue, avec les conséquences imprévisibles que cela comporte pour le monde entier.

Les objectifs de sécurité stratégique, de stabilité, de coopération et de normalisation dans la région, auxquels Israël et les autres pays de la région aspirent, ne pourront être atteints si Israël ne respecte pas ses obligations concernant les impératifs du règlement de paix. Cela fait partie intégrante de la poursuite de la justice, de la paix, de la sécurité et de la prospérité pour tous, sur un pied d'égalité.

En adoptant une politique souple basée sur la sagesse et visant à permettre à tous les peuples arabes de recouvrer une entière souveraineté et de parvenir à la paix et à la stabilité, les parties arabes aux négociations ont montré en toute occasion qu'elles étaient sérieusement destinées à arriver à une paix juste. Mais le Gouvernement israélien actuel a déformé la position arabe et s'est détaché du processus de paix. Les pratiques israéliennes récentes et les déclarations du Premier Ministre israélien illustrent le mépris d'Israël à l'égard de ce processus. Dans la dernière déclaration en date, prononcée cette semaine, il dit avoir l'intention de créer de nouvelles colonies de peuplement et de conserver la Cisjordanie pour toujours.

Les pratiques israéliennes risquent de plonger la région dans un cycle de violence. Notre pays croit que nous devons trouver une solution juste et globale au problème du Moyen-Orient. Nous réitérons notre appel à cet égard. Nous croyons que la partie israélienne doit renoncer à tout ce qui empêche la poursuite du processus de paix dans la région, ce qui implique ce qui suit.

Premièrement, tous les engagements légaux concernant le retrait des territoires arabes occupés depuis 1967 doivent être respectés sans condition, conformément aux décisions internationalement contraignantes, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. En outre, Israël doit accepter le principe de l'échange de la terre contre la paix.

Deuxièmement, les Israéliens doivent immédiatement mettre un terme à toutes leurs activités de création de nouvelles colonies de peuplement. Ils doivent démanteler les constructions édifiées en violation des engagements légaux et susceptibles de modifier la composition démographique de la région ou d'endommager les terres arabes ou les lieux saints islamiques.

Troisièmement, ils doivent immédiatement se retirer d'Hébron et cesser toutes leurs pratiques à l'encontre du peuple palestinien qui sont contraires aux accords conclus dans le cadre du processus de paix. En effet, le peuple palestinien doit pouvoir gérer ses propres affaires et exercer son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur son propre territoire avec sa propre capitale.

Quatrièmement, des négociations sérieuses doivent être entreprises sur le règlement définitif de la question de Palestine, le statut définitif de la ville de Jérusalem, la délimitation des frontières et ainsi de suite.

Cinquièmement, ils doivent poursuivre sérieusement et inconditionnellement les négociations sur les volets syrien et libanais pour assurer le retrait d'Israël du Golan et du Sud-Liban et le droit de tous les États à la sécurité et à la souveraineté nationale sur leur territoire respectif.

En conclusion, nous sommes en faveur de la politique internationale visant à renforcer le rôle de l'ONU dans le processus de paix actuel, compte tenu de ses responsabilités politiques et historiques dans ce domaine, de façon à instaurer la confiance et à assurer l'appui en faveur d'un règlement global du problème du Moyen-Orient, basé sur l'équité et la légalité internationale.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ces dernières années, la communauté internationale a vu semer avec beaucoup d'espoir les graines de la paix au Moyen-Orient. Malheureusement, il est toutefois devenu de plus en plus évident que certaines forces semblent décidées à empêcher que la paix prenne racine dans la terre ancienne du Moyen-Orient.

Nous avons débattu pendant deux jours de la question de Palestine, qui reste au coeur de la situation au Moyen-Orient. Nous avons espéré que les progrès réalisés dans les pourparlers israélo-palestiniens — illustrés tout récemment par le retrait des forces armées israéliennes des grandes villes de Cisjordanie, le transfert des pouvoirs et des responsabilités à l'Autorité palestinienne et la tenue d'élections palestiniennes — rejailliraient sur les autres volets des négociations.

Cet espoir n'était pas sans fondement. Après tout, les progrès réalisés dans les pourparlers israélo-palestiniens se sont reflétés dans la transformation des relations entre Israël et la Jordanie, à l'avantage réciproque des deux peuples. Pourtant, les progrès sur les volets israélo-syrien et israélo-libanais sont restés obstinément lents. Si les progrès réalisés

dans les négociations israélo-palestiniennes n'ont pas eu un effet bénéfique sur les négociations israélo-syriennes et israélo-libanaises, il est facile de prévoir l'effet que la récente agression aura sur les relations israélo-palestiniennes.

Pendant le débat sur la question de Palestine, nous avons entendu un orateur après l'autre rappeler combien de fois le Gouvernement d'Israël a manqué à ses promesses, ainsi que son intransigeance, ses attermolements et ses dérobades concernant la mise en oeuvre des accords déjà conclus et qui ont pratiquement étouffé tous les espoirs engendrés par le processus de paix.

Le même manque flagrant d'engagement envers le processus de paix de la part du Gouvernement d'Israël a malheureusement été évident aussi dans les pourparlers israélo-syriens et israélo-libanais. L'Indonésie reste convaincue que le processus de paix continuera d'échapper au Moyen-Orient à moins que des progrès correspondants ne soient réalisés sur ces aspects du conflit arabo-israélien. C'est avec un profond regret que l'Indonésie note le ralentissement enregistré cette année dans les pourparlers israélo-syriens et israélo-libanais.

En avril 1996, Israël a encore une fois manifesté son mépris à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité en lançant des attaques terrestres, navales et aériennes massives contre le Liban — Membre fondateur des Nations Unies. Le bombardement par Israël du poste de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à Qana, au cours duquel plus de 100 réfugiés libanais ont perdu la vie et qui a fait plusieurs victimes parmi les membres du personnel de la FINUL, est un rappel tragique de la poursuite, par Israël, de la logique de guerre. La violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban est totalement inacceptable, et nous appuyons sans réserve la démarche tendant à exiger que toutes les forces israéliennes se retirent immédiatement du Sud-Liban.

En ce qui concerne le volet israélo-syrien des négociations, nous notons avec une profonde inquiétude les récentes tentatives faites par Israël en vue de réinterpréter, voire de rejeter les principes sur lesquels reposent ces négociations. L'Indonésie tient à réaffirmer qu'un règlement d'ensemble et juste au Moyen-Orient implique nécessairement la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, du principe de l'échange de terres contre la paix et la restitution de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris le Golan syrien, le Sud-Liban et la ville d'Al Qods Al Charif. Faute de quoi, une paix d'ensemble restera inaccessible. Les événements

de l'an dernier nous rappellent avec force qu'il reste encore beaucoup à faire pour y parvenir.

En outre, le développement économique et social sont importants pour que la paix puisse prospérer au Moyen-Orient. L'ensemble des cadres juridiques et politiques récemment définis dans les différents accords déjà convenus doit se traduire par une véritable amélioration des conditions de vie du peuple palestinien. Sans cela, le processus de paix restera fragile. Malheureusement, au lieu de cela, nous avons assisté au bouclage de zones sous juridiction palestinienne, y compris la fermeture des frontières de la Cisjordanie et de la bande de Gaza avec la Jordanie et l'Égypte ainsi que la destruction de maisons et de biens palestiniens. Ces politiques vont à l'encontre des objectifs de développement économique et social au Moyen-Orient. Il appartient donc incontestablement à la communauté internationale de redoubler d'efforts afin d'atténuer les souffrances du peuple palestinien. En outre, elle doit réduire au minimum l'incertitude politique qui fait obstacle à la croissance du secteur privé, en assurant le respect de la lettre et de l'esprit de la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie, ainsi que des accords d'application postérieurs.

L'Indonésie est fermement convaincue que le processus de paix au Moyen-Orient doit aller de l'avant et devenir irréversible. Les progrès importants réalisés ces dernières années ne doivent pas être anéantis. Au contraire, le climat de méfiance devrait laisser la place à une foi renouvelée dans la paix. À cette fin, il est indispensable que la communauté internationale remette le processus de paix sur la bonne voie, afin de marquer sa désapprobation à l'égard d'une partie qui semble vouloir le faire avorter.

Les graines de la paix semées avec tant de soin ces dernières années doivent pouvoir germer et porter leurs fruits.

Mme Lee (Singapour) (*interprétation de l'anglais*) : Comme de nombreux autres pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, Singapour a été gravement préoccupée par les violents affrontements qui ont eu lieu en septembre dernier en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, à la suite de l'ouverture par Israël d'un deuxième accès au tunnel situé sous le mur ouest, à proximité des lieux saints musulmans de la vieille ville de Jérusalem.

Ces affrontements ont compromis le processus de paix. La paix ne saurait être à nouveau différée. Les deux parties doivent coopérer dans un esprit de véritable compromis, fondé sur une vision élargie de ce qui est préférable pour leurs populations et pour la région. Agir uniquement sur la

base de considérations politiques équilibrées et à court terme ne pourra que déclencher un nouveau cycle sanglant de violence. Les deux parties le paieraient chèrement. Les conséquences se feraient également sentir sur l'ensemble du monde.

Cette assemblée vient d'entendre des déclarations dans le cadre du débat sur le point 35 de l'ordre du jour, intitulé «Question de Palestine». Il ressort clairement du débat que les droits des peuples israélien et palestinien sont importants. Le conflit israélo-palestinien est au coeur du processus de paix. Il a également atteint un stade décisif. Il est donc nécessaire d'intensifier les efforts et la coopération pour éviter que ne se produisent de nouveaux actes de provocation susceptibles d'entraîner une nouvelle flambée de violence.

Singapour continue d'attacher la plus grande importance au processus de paix. Malheureusement, la situation actuelle n'est pas encourageante. Israël et la Palestine ne doivent pas oublier, pour le bien de leurs peuples, leur engagement à l'égard du processus de paix. Aujourd'hui plus que jamais, les peuples d'Israël et de Palestine ont besoin de plus que de simples garanties, mots et poignées de mains pour leur donner l'espoir que les hostilités prendront fin dans la région et que le processus de paix sera relancé.

Singapour s'est donc félicitée de la nouvelle selon laquelle des discussions ont eu lieu récemment entre le Premier Ministre Nétanyahou et le dirigeant palestinien Yasser Arafat. Singapour espère que ces discussions conduiront à la reprise et aux progrès des négociations de paix. Le fait que le processus de paix soit parvenu à ce point constitue en soi un résultat remarquable. Singapour exprime son appui indéfectible au processus de paix et à la prospérité et la stabilité au Moyen-Orient.

M. Mohammad (Brunéi Darussalam) (*interprétation de l'anglais*) : Ces dernières années, la communauté internationale a été portée à croire que le processus de paix déboucherait sur une solution juste et durable des problèmes du Moyen-Orient. Les fondements de la paix jetés dans les accords de Madrid et d'Oslo nous avaient fait espérer qu'il serait possible de parvenir un jour à un règlement d'ensemble des problèmes du Moyen-Orient. Toutes les parties intéressées ont convenu d'avancer sur la voie de la paix. Cela a été un signe bienvenu et prometteur d'amélioration des relations entre Arabes et Israéliens.

Cependant, les derniers événements ont profondément déçu ces espoirs. Ils nous ont tristement rappelé que le

chemin qui mène à la paix est encore jonché d'obstacles. Les dirigeants israéliens actuels n'ont jusqu'ici pas respecté leurs engagements à l'égard des accords de paix signés par leurs prédécesseurs et les Palestiniens. Au lieu d'accélérer le retrait des troupes israéliennes d'Hébron, les dirigeants de ce pays tentent de modifier les accords qui avaient été convenus antérieurement par les deux parties. Au mépris de l'esprit des accords de paix sur l'autonomie palestinienne, les dirigeants actuels ont également revenus à la politique d'intensification de l'implantation de colonies juives de peuplement et de destruction de maisons palestiniennes dans les territoires occupés. Ces actes constituent une violation grave de l'accord de paix. Nous estimons que pour faire progresser le processus de paix, les parties intéressées doivent respecter l'accord de paix déjà conclu.

L'intransigeance d'Israël en ce qui concerne l'application des accords de paix signifie que le processus de paix au Moyen-Orient avance désormais au ralenti. Cet état de choses préoccupe la communauté internationale, qui se demande si les parties en cause parviendront même à la prochaine étape du processus de paix. Nous partageons ces préoccupations et nous souhaitons encourager les parties à honorer leurs engagements à l'égard d'un règlement de paix d'ensemble dans la région. Nous souhaitons donc la reprise des négociations israélo-syriennes et nous réaffirmons que nous appuyons les efforts tendant au retrait total d'Israël des hauteurs du Golan occupées. Pour ce qui est du règlement de la question du Liban, les Israéliens ne se sont pas retirés du Sud-Liban. Aussi le Brunéi-Darussalam prie-t-il instamment tous les intéressés et toutes les parties en cause de parvenir à un accord en vue d'un retrait total d'Israël de la zone tampon qu'il occupe.

En dépit des tendances négatives, nous pensons qu'il subsiste un espoir d'arriver à un règlement de paix d'ensemble dans la région. Nous souhaitons voir maintenir la dynamique des négociations de paix. En exprimant notre appui au processus de paix, nous encourageons à nouveau toutes les parties à aller de l'avant, à adopter une attitude déterminée, raisonnable et positive, et à assumer toutes les obligations que leur confèrent les accords de paix afin de parvenir à un règlement juste et complet.

Nous avons toujours appelé de nos voeux un tel règlement d'ensemble et nous tenons à réaffirmer à cet égard que nous appuyons le processus de paix. Nous voulons croire que des progrès seront faits rapidement afin de réaliser les objectifs fixés dans les différents accords qui ont permis d'engager le processus. Une fois encore, nous prions instamment toutes les parties de respecter pleinement les dispositions prises à Madrid et à Oslo.

M. Wilmot (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis quelques mois, le processus de paix au Moyen-Orient paraît ne donner aucun signe de vie. Cela a suscité un malaise général et fait naître le sentiment que cette région qui, il y a un an, semblait s'orienter vers une paix durable est en train de glisser à nouveau vers la guerre.

Lorsque l'Assemblée générale a examiné la situation au Moyen-Orient, à sa session précédente, elle s'est félicitée des nombreux faits positifs nouveaux qui s'étaient produits dans le processus de paix. Elle a en particulier pris acte de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, signée par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentant le peuple palestinien, à Washington en 1993, suite à la Conférence de paix de Madrid, de 1991, et de son prolongement à Oslo. Elle a en outre pris note des accords successifs conclus ultérieurement par les deux parties, qui les ont conduits à signer l'Accord intérimaire relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, le 28 septembre 1995. L'Assemblée s'est en outre félicitée des différents accords entre Israël et la Jordanie, qui devaient amener les deux pays à signer un Traité de paix le 26 octobre 1994.

Tous ces événements étaient considérés comme autant d'étapes importantes en vue de l'instauration, au Moyen-Orient, d'une paix d'ensemble, juste et durable, reposant sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui exigent le retrait d'Israël des territoires qu'il occupe depuis la guerre de 1967 et insistent sur le respect de la souveraineté de tous les États de la région et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres. L'Assemblée a enfin demandé à toutes les parties de mettre en oeuvre les accords conclus.

C'est dire que le Ghana s'est félicité de voir qu'à la suite de ces accords Israël avait retiré ses troupes de la bande de Gaza et du secteur de Jéricho et commencé à les redéployer dans le reste de la Rive occidentale. Nous nous étions félicités aussi que l'Autorité palestinienne ait pris ses fonctions dans ces régions et qu'elle ait pu mener à bien les premières élections générales palestiniennes en janvier de cette année, renforçant ainsi le contrôle administratif de leurs propres affaires par les Palestiniens. Nous nous étions enfin félicités de l'adoption, par le Conseil national palestinien à sa vingt et unième session, de la décision d'amender la Charte nationale. Nous avons vu dans toutes ces mesures autant d'étapes importantes et une impulsion nouvelle pour les négociations à venir sur les questions renvoyées à la phase ultime. De fait, ces négociations ont été lancées officiellement en mai 1996, suscitant l'espoir que des résultats concrets seraient bientôt obtenus.

Sur le plan économique, le Ghana s'est félicité que les parties au Moyen-Orient aient pris conscience de l'importance des enjeux économiques de la paix, encouragées en cela pas les résultats de la Conférence à l'appui de la paix au Moyen-Orient, tenue à Washington en octobre 1993, notamment la création du Comité de liaison spéciale et les travaux réalisés ensuite par le Groupe consultatif de la Banque mondiale. Nous avons accueilli avec satisfaction la décision du Conseil de coopération du Golfe de lever son boycottage secondaire et tertiaire à l'encontre d'Israël ainsi que la série de conférences économiques organisées par les pays de la région pour exploiter ensemble leur potentiel économique et commercial. La dernière en date de ces conférences a été le Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui s'est tenu au Caire en novembre 1996, et qui visait à faciliter les investissements du secteur privé et à renforcer la coopération régionale. Nous sommes heureux de voir qu'Israël a participé à toutes ces activités sur un pied d'égalité avec ses voisins, ce qui aurait été impensable il y a quelques années seulement.

C'est pour toutes ces raisons que ma délégation exprime sa profonde préoccupation face à la récente flambée de violence dans la région et à ses graves répercussions pour l'avenir du processus de paix. Outre que les restrictions, que le Gouvernement israélien a imposées aux travailleurs palestiniens de la Rive occidentale et de Gaza en réponse aux actes de violence, ont amené à douter du processus de paix, elles ont engendré d'énormes difficultés socio-économiques et l'insécurité. Partant, elles ont fourni un prétexte aux extrémistes pour encourager les sentiments négatifs à l'égard du processus. Malheureusement, la situation a encore été aggravée par les événements tragiques de septembre 1996 à Jérusalem, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. C'est ainsi que plane désormais l'incertitude à propos de l'avenir du processus de paix.

Fort heureusement, le Gouvernement israélien comme l'OLP ont réaffirmé récemment leur volonté de poursuivre les négociations de paix en dépit des innombrables écueils. Nous nous en félicitons et nous encourageons les parties à aller de l'avant avec le processus de paix. L'autre éventualité est le retour à l'instabilité, à la poursuite de la violence, aux tensions régionales et à des perspectives économiques incertaines. Même une situation ambiguë où il n'y aurait ni guerre ni paix ne serait pas bonne pour la région, car elle perpétuerait les tensions et priverait les pays de la région de la possibilité d'exploiter conjointement, pour leur bénéfice mutuel, leur énorme potentiel économique et commercial.

Nous soulignons qu'il est nécessaire que toutes les parties intéressées respectent les dispositions des accords

déjà conclus et prennent des mesures pour appliquer ces accords de bonne foi, sans tarder et dans les délais convenus conformément à la Déclaration de principes signée à Washington et à tous les autres accords, jusqu'à la conclusion d'un règlement final, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous invitons en particulier les parties à reprendre les négociations sur le statut final, qui avaient officiellement commencé le 5 mai 1996.

Le Ghana réaffirme sa conviction qu'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient constituera une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Mais pour que cela devienne réalité, il faut que des progrès soient accomplis dans toutes les voies de négociations. À cet égard, nous nous félicitons des progrès réalisés dans les négociations israélo-jordaniennes qui ont permis la normalisation des relations entre les deux pays. Nous demandons instamment à Israël et à la Syrie d'intensifier leurs efforts pour parvenir à un terrain d'entente afin d'accélérer les négociations entre Israël et la Syrie et entre Israël et le Liban. Nous voudrions maintenant exprimer notre profonde reconnaissance à toutes les autres parties qui déploient des efforts dans le cadre des négociations bilatérales et multilatérales, notamment les parrains du processus de paix. Nous les encourageons à persévérer dans ces efforts afin d'assurer le succès du processus de paix.

Le rôle de l'ONU dans le processus de paix au Moyen-Orient reste important et doit être renforcé et élargi. L'ONU devrait continuer d'apporter les encouragements nécessaires au processus de paix, de prêter tout son appui aux accords conclus et à leur application dans les meilleurs délais, et continuer de répondre aux besoins économiques, sociaux et autres des populations de la Cisjordanie et de Gaza. À cet égard, nous notons avec satisfaction la contribution précieuse du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés qui coordonne l'aide aux Palestiniens. Nous espérons que le récent transfert de Vienne à Gaza du siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) renforcera la qualité et le volume de l'aide fournie aux Palestiniens. À cet égard, nous demandons instamment que l'UNRWA reçoive les ressources suffisantes pour s'acquitter de sa mission dans la région.

Enfin, nous invitons la communauté des donateurs, les organisations internationales et les institutions d'investissement à fournir au Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction une aide économique, financière et technique appropriée afin qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités envers le peuple palestinien.

M. Campbell (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants se sont également joints à cette déclaration : Bulgarie, Chypre, Hongrie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie. L'Islande s'associe également à cette déclaration.

Le processus de paix au Moyen-Orient a été gravement entravé au cours de l'année écoulée par une série d'événements et d'incidents préoccupants. En février et mars, nous avons été témoins des terribles attentats terroristes perpétrés à Ashkelon, Jérusalem et Tel-Aviv. Ces incidents ont été suivis, en avril, par de violents affrontements entre les forces du Hezbollah et les forces israéliennes au Liban. L'Union européenne a exprimé sa profonde préoccupation face aux souffrances infligées à l'époque aux populations civiles et face à la terrible tragédie survenue à Qana.

Tout récemment, une explosion de violence et des émeutes ont eu lieu à Jérusalem-Est et dans les territoires occupés après l'ouverture par les autorités israéliennes du tunnel à proximité du Mont du Temple. Il va sans dire que les habitants de la région sont maintenant profondément découragés face à la recrudescence de la violence, à l'absence de progrès dans le processus de paix et au fait que les accords déjà conclus n'ont pas été intégralement mis en oeuvre.

Il convient par ailleurs d'attirer l'attention sur un certain nombre d'événements qui ont montré qu'il existe un engagement durable en faveur du processus de paix et qui ont contribué à le renforcer. Les élections palestiniennes qui se sont tenues en janvier ont conféré une légitimité démocratique à l'Autorité palestinienne et confirmé l'attachement du peuple palestinien et de ses dirigeants démocratiquement élus à l'égard de la poursuite du processus. Parmi les autres événements positifs, il convient de mentionner l'initiative prise par le Conseil national palestinien d'amender la Charte palestinienne de façon à reconnaître le droit à l'existence de l'État d'Israël, et la reprise — après la violence consécutive à l'incident du tunnel — de pourparlers directs entre Israël et l'Autorité palestinienne.

L'Union européenne reste elle-même profondément attachée au processus de paix et nous rappelons que la paix au Moyen-Orient revêt un intérêt fondamental pour l'Union. Afin d'encourager et d'appuyer le processus, l'Union européenne a nommé l'Ambassadeur Moratinos de l'Espagne envoyé spécial pour le processus de paix. Sa mission doit compléter les efforts accomplis par les États-Unis et par d'autres, et nous sommes heureux de constater que sa nomination a été favorablement accueillie dans la

région. Nous voudrions également mettre en relief les visites fréquentes effectuées au Moyen-Orient par des représentants de l'Union européenne, ce qui démontre notre intérêt pour un règlement pacifique. Tout récemment, du 9 au 11 novembre, les Ministres des affaires étrangères de l'Irlande, de l'Italie et des Pays-Bas, et le Vice-Président de la Commission européenne, ont effectué une visite dans la région. Ils ont rencontré à cette occasion un certain nombre de dirigeants de la région à Damas, à Amman, à Gaza et au Caire.

L'Union européenne attend beaucoup de l'application des accords israélo-palestiniens déjà conclus, notamment le redéploiement des forces de sécurité israéliennes à Hébron et la libération des prisonniers palestiniens. L'Union estime qu'il est important de faire progresser simultanément les autres volets du processus de paix et d'encourager leur réussite. Nous appuyons l'ouverture des négociations entre Israël et le Liban, tout en respectant le droit de tous les États de la région à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale. Nous avons, à maintes reprises, demandé le retrait de toutes les forces étrangères du Liban et la collaboration avec les forces des Nations Unies qui y sont présentes. Nous pensons qu'il est grand temps que le Liban tire lui aussi profit du processus de paix. L'Union européenne invite également à une reprise rapide des négociations entre Israël et la Syrie. Nous confirmons également notre appui à la voie multilatérale qui est importante pour compléter et promouvoir les voies bilatérales. L'Union européenne continuera de prendre une part active aux travaux du Groupe de travail régional pour le développement économique et à d'autres groupes dans le contexte multilatéral.

L'Union européenne estime que le progrès économique et social est un élément indispensable au processus de paix. Depuis plusieurs années, nous sommes le plus important donateur d'aide à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. En 1993, nous avons annoncé, pour cette dernière, un programme quinquennal d'assistance dont nous poursuivons la mise en oeuvre. Le montant de la participation budgétaire de la Communauté européenne, qui s'ajoute aux contributions bilatérales des États membres, représente environ 45 % du total des contributions des donateurs en 1995. À la Conférence ministérielle sur l'aide économique aux Palestiniens tenue à Paris en janvier dernier, l'Union européenne a annoncé une aide financière de 120 millions de dollars pour 1996. En outre, l'Union a été l'un des parrains de la Conférence économique sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, organisée au Caire en novembre.

Nous sommes convaincus que le processus de paix est la seule voie possible au Moyen-Orient. Il n'y a pas d'autre choix. Ce cadre fournit une occasion unique et historique de parvenir au type de règlement de paix tant désiré et tant mérité par les peuples du Moyen-Orient. Nous pensons qu'une telle paix est possible. C'est pourquoi nous invitons toutes les parties à coopérer de façon positive et à participer aux négociations sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. L'Union européenne continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour encourager les parties à entamer un dialogue et intensifiera son action pour parvenir à un règlement d'ensemble juste et durable, auquel nous aspirons tous.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours des 50 dernières années la communauté internationale et les Nations Unies ont multiplié les initiatives en vue de régler la situation au Moyen-Orient. Les Nations Unies se sont penchées sur le problème central de la Palestine en reconnaissant le droit à l'autodétermination du peuple de Palestine. Différentes résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) ont fourni le cadre fondamental à la solution des problèmes de la région. Cependant, la situation dans la région demeure précaire.

Il y a cinq ans, pour la première fois peut-être dans l'histoire contemporaine, la communauté internationale a réellement pensé que la paix pouvait être instaurée au Moyen-Orient, qu'une région qui avait si longtemps souffert de la guerre et des conflits pouvait croire en un avenir sûr et stable, que le peuple de Palestine serait autorisé à exercer son droit à l'autodétermination, comme reconnu par les Nations Unies, que la question de Jérusalem serait réglée, que les Palestiniens, privés d'État, pourraient revenir chez eux en toute sûreté et dans l'honneur et qu'Israël retirerait ses troupes des territoires occupés du Liban et de la Syrie.

En octobre 1991, la Conférence de paix de Madrid a jeté les bases de nouvelles négociations entre Arabes et Israéliens. La conclusion des deux accords intervenus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, la signature du Traité de paix conclu entre Israël et la Jordanie et les deux conférences économiques régionales ont été considérées comme d'importantes étapes dans le processus en cours pour aboutir à un règlement juste, durable et global de la Palestine. Le début des pourparlers sur le statut final a également suscité un sentiment d'optimisme. Nous espérons qu'avant la fin de ce siècle la région jouirait d'une paix durable. Malheureusement, certains événements négatifs intervenus au cours des six derniers mois ont tempéré

notre optimisme. Le processus de paix s'est non seulement essoufflé, mais il risque dangereusement d'être inversé.

Le refus du nouveau Gouvernement israélien d'honorer les accords de paix signés par le gouvernement précédent et sa décision d'écarter tout compromis sur Jérusalem ou un État palestinien peuvent porter un coup fatal au processus de paix. D'autres décisions, fondées sur des considérations étroites d'ordre pratique, risquent de réduire à néant les acquis obtenus jusqu'à présent. Ces décisions incluent notamment l'extension des colonies de peuplement juives sur les terres occupées, l'action entreprise pour conserver la grande majorité de la Cisjordanie sous contrôle israélien et la décision d'ouvrir un tunnel près de la mosquée Al-Aqsa. Les Palestiniens continuent d'être soumis à la torture, à des traitements inhumains et dégradants. Cette politique répressive et violente ne peut que réduire les chances de coexistence pacifique.

Nous devons sauver la région de ce climat de conflit et de guerre. De toute évidence, si on laisse le Moyen-Orient plonger dans un nouveau cycle de violence et de chaos, cette situation ne pourra que menacer gravement la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il nous faut encourager les forces de modération, de dialogue, de compromis.

Comme chacun sait, l'exercice du droit du peuple palestinien à l'autodétermination est au coeur du problème du Moyen-Orient. De plus, d'autres questions vitales, telles que la création d'un État palestinien indépendant, avec la ville sainte de Jérusalem comme capitale, et le retour dans leur patrie de près de 3,5 millions de réfugiés palestiniens en toute sécurité et dans l'honneur, doivent également être réglées.

Il revient à la communauté internationale de convaincre le Gouvernement israélien d'appliquer les accords si difficilement conclus. Les Nations Unies peuvent faire davantage. Elles doivent prendre des mesures pour que les problèmes de la région puissent être réglés sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes persuadés que ces résolutions des Nations Unies continuent de constituer un cadre viable et juste pour la réalisation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

La paix est la seule solution au problème du Moyen-Orient. Il faut donc la rechercher sincèrement et avec détermination. Sinon, ce sera à nouveau les affrontements sanglants, les ténèbres et la déception pour un peuple palestinien qui n'a déjà que trop souffert.

M. Sychou (Biélorus) (*interprétation du russe*) : La République du Biélorus attache une grande importance à la solution du conflit au Moyen-Orient. Nous suivons attentivement l'évolution du processus de paix dans la région et nous sommes félicités de la signature en septembre 1983, par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et des accords conclus ultérieurement sur leur application, témoignages de la réelle volonté des deux parties de s'orienter vers l'objectif final d'une paix et d'une sécurité durables. Le Biélorus interprète la conclusion de ces accords comme une mesure importante d'ordre pratique pour parvenir à un règlement d'ensemble du conflit au Moyen-Orient et exprime l'espoir qu'ils permettront de progresser vers l'étape finale des négociations israélo-palestiniennes.

Tout en se félicitant des événements positifs intervenus depuis la Conférence de Madrid — le redéploiement des forces israéliennes de parties de la Cisjordanie, la tenue avec succès, le 20 janvier 1996, des premières élections palestiniennes au Conseil législatif, et l'élection du Président de l'OLP, Yasser Arafat, en tant que Président de l'Autorité palestinienne —, la République du Biélorus est en même temps profondément préoccupée par l'escalade de la tension dans la région résultant des activités extrémistes, de la poursuite des actes de violence et de la reprise des hostilités dans les territoires sous contrôle du Conseil législatif palestinien.

Nous sommes fermement convaincus que le cercle vicieux de la violence et de l'affrontement ne peut être rompu qu'à la table de négociation, où les deux parties devraient s'abstenir de toute action susceptible d'entraîner la poursuite de la violence. Il ne faut pas que les espoirs et les aspirations que les habitants de la région ont commencé à nourrir depuis la signature de la Déclaration de principes, il y a trois ans, cèdent le pas au découragement et au désespoir. Nous pensons qu'à ce tournant décisif de l'histoire de la région, la dynamique d'un règlement pacifique doit être maintenue et le respect inconditionnel par les parties des dispositions des accords bilatéraux conclus antérieurement être assuré.

À cet égard, la République du Biélorus met l'accent sur la nécessité d'achever rapidement le redéploiement des troupes israéliennes en Cisjordanie, en commençant par leur retrait d'Hébron. Nous notons que les parties sont prêtes à dialoguer pendant les négociations qui se déroulent actuellement sur le sujet à Erez et nous espérons que ces négociations auront une issue concluante.

Malheureusement, les progrès réalisés dans le règlement de la situation du Moyen-Orient ces cinq dernières années ont toujours été assombrés par des victimes, notamment parmi la population civile, en raison des activités menées par des groupes de terroristes en vue d'empêcher la concrétisation du rêve de paix tant caressé dans cette région. L'assassinat tragique du Premier Ministre israélien, M. Itzhak Rabin, la série d'actes de terrorisme commis au début de cette année en Israël par le groupe islamique extrémiste, Hamas, et l'explosion qui s'est produite dans les installations américaines en Arabie saoudite, au mois de juin, ont tragiquement confirmé la nécessité de mener une lutte acharnée contre le terrorisme au Moyen-Orient. Le Sommet des artisans de la paix, tenu le 13 mars 1996 à Charm el-Cheikh, a montré la position ferme des dirigeants mondiaux, qui ont condamné énergiquement le terrorisme et exprimé leur volonté de contribuer à la réalisation d'une paix d'ensemble et d'une stabilité régionale. Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit continuer à appuyer les efforts des artisans de la paix pour éliminer le terrorisme, quels qu'en soient les motifs, et quels que soient les auteurs de ces actes de violence barbares.

Comme toutes les autres nations éprises de paix, le Bélarus dénonce énergiquement l'extrémisme et le terrorisme sous toutes leurs formes. Nous comprenons la nécessité d'assurer la sécurité d'Israël face au terrorisme interne et externe. Néanmoins, les intérêts légitimes en matière de sécurité ne devraient pas faire obstacle à l'exécution des accords conclus dans le cadre d'un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient. Nous estimons également qu'assurer la sécurité et appliquer des mesures pour lutter contre l'extrémisme et le terrorisme relèvent de la responsabilité conjointe des deux parties au conflit.

Il est bien évident qu'une paix véritable au Moyen-Orient est impossible si les négociations israélo-syriennes et israélo-libanaises ne progressent pas sensiblement. La reprise des négociations bilatérales entre Israël et la Syrie, fin décembre, l'année dernière, fait partie de la dynamique du processus de paix et doit être maintenue. Nous espérons que les parties pourront le plus tôt possible reprendre le dialogue fondé sur le principe de l'échange de terre contre la paix, le retrait graduel des forces israéliennes et la démilitarisation du Golan syrien.

Nous avons appris avec une profonde préoccupation l'escalade des hostilités militaires au Sud-Liban, en avril et en mai de cette année. Notre délégation lance un appel à toutes les parties pour qu'elles respectent l'accord du 26 avril 1996, qui vise à rétablir le calme sur la frontière

israélo-libyenne. Nous estimons que cet accord est une condition indispensable à la reprise des négociations de paix entre les parties, qui devraient permettre le plein rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriales du Liban, sur la base de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Il est notoire que la croissance économique et la prospérité ont un rôle décisif à jouer dans la mise en place d'une base solide pour la paix dans toutes les régions du monde. Ceci est particulièrement vrai au Moyen-Orient. Cette région continuera d'être un foyer de tensions potentiel si les conditions de vie des Palestiniens ne s'améliorent pas concrètement. Nous sommes préoccupés par l'aggravation considérable de l'état de l'économie palestinienne, en particulier à la suite du bouclage de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de la partie est de Jérusalem qui a été mis à exécution à la suite des actes commis par des fanatiques suicidaires, en Israël, au début de l'année. Le Bélarus exprime l'espoir que la volonté déclarée par les autorités israéliennes d'atténuer les restrictions imposées et de contribuer au renforcement de la structure économique des territoires palestiniens améliorera la situation actuelle dans un avenir très proche.

Les efforts très louables déployés par les États donateurs, les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales visent également à réaliser cet objectif et nous félicitons vivement ceux-ci.

L'intensification de la coopération économique régionale est également très importante pour les efforts visant à établir une paix durable et constitue une condition préalable essentielle à l'élargissement d'une coopération bilatérale et multilatérale bénéficiant aux deux parties. Le troisième Sommet économique pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, tenu le mois dernier dans la capitale égyptienne, auquel ont participé des délégations de plus de 70 pays et 50 organisations régionales et internationales, est un grand pas vers l'établissement de liens économiques entre les gouvernements de la région qui permettra d'approfondir le dialogue visant à assurer de manière concertée un avenir stable au Moyen-Orient.

L'initiative récente prise par l'Égypte, la Jordanie, Israël et le Conseil palestinien, appuyée par les parrains du processus de paix, en vue de créer une banque de coopération et de développement économiques pour les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, comprenant une instance pour la coopération économique régionale, est également orientée vers cette fin.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus réaffirmer l'attachement sincère de la République du Bélarus à un règlement global du conflit au Moyen-Orient, qui doit être fondé sur le principe «terre contre paix» énoncé dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et devrait viser à assurer le droit de tous les États de la région de vivre en paix dans des frontières sûres et internationalement reconnues.

M. Zlenko (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis l'examen de cette question à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le processus de règlement au Moyen-Orient a été marqué par des hauts et des bas. Malheureusement, une analyse des derniers événements indique que le processus de paix au Moyen-Orient, engagé à Madrid sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité s'est enlisé et semble avoir tendance à sombrer dangereusement dans un morne passé.

La délégation ukrainienne soutient que la situation existante a été causée essentiellement par le fait que les parties n'ont pas souscrit aux engagements pris antérieurement. Si elles persistent dans cette voie, les peuples de la région ne parviendront jamais au temple de la concorde et de la paix. À cet égard, l'Ukraine invite une fois de plus toutes les parties au conflit à s'en tenir strictement à la voie tracée à Madrid afin de parvenir à un règlement d'ensemble, juste et durable du conflit au Moyen-Orient. Cela constituera une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Nous espérons que le bon sens l'emportera dans le dialogue politique entre Israël, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), la Syrie et le Liban et que toutes les parties feront de leur mieux pour revitaliser le processus de négociation et lui donner un nouvel élan.

À cet égard, comme nous le voyons, le rôle important est dévolu à l'Organisation des Nations Unies, dont la contribution aux activités des groupes de travail multilatéraux sur les différents aspects du problème du Moyen-Orient est à bien des égards le facteur décisif.

Dans sa position concernant le problème du Moyen-Orient, l'Ukraine part de la nécessité de parvenir à un compromis entre toutes les parties au conflit arabo-israélien. Nous sommes également convaincus que l'on ne peut établir la paix dans la région que par un dialogue constructif basé sur le respect mutuel et la tolérance.

Les résultats de la visite officielle effectuée récemment par le Président de l'Ukraine, M. Léonide Kuchma, en particulier ses discussions avec le Premier Ministre, M. Nétanyahou, ont montré clairement que notre position était comprise et appuyée. Le résultat de la rencontre entre le Président de l'Ukraine et le Président de l'Autorité nationale palestinienne, M. Yasser Arafat, le 26 novembre 1996, à Bethléem, est une indication supplémentaire de la politique constante et équilibrée de l'Ukraine sur le Moyen-Orient. Le Gouvernement ukrainien prévoit d'effectuer plusieurs visites officielles dans les pays arabes de la région, notamment au Liban, en Syrie et en Égypte, visites dont nous espérons que les résultats pratiques contribueront de façon importante à accélérer le processus de paix dans la région. L'Ukraine, en tant que partie neutre, peut également être utile à la réalisation de cet objectif, et nous sommes disposés à faire les efforts nécessaires au plan bilatéral comme au plan multilatéral.

À notre avis, l'un des aspects les plus importants du règlement de la question du Moyen-Orient est la lutte contre le terrorisme. La délégation ukrainienne est convaincue que les méthodes barbares et la manière forte utilisée par les groupes extrémistes pour saper les efforts de paix doivent être vigoureusement combattues et éliminées. Il est inadmissible de laisser les actes de provocation des fanatiques ralentir l'instauration de la paix tant attendue au Moyen-Orient. Notre pays rejette catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. C'est pourquoi, nous nous félicitons de la tenue du Sommet des artisans de la paix à Charm el-Cheikh, en Égypte, qui est devenu la première étape importante de la lutte contre la prolifération du terrorisme au Moyen-Orient.

L'Ukraine a été profondément préoccupée par les opérations militaires qui se sont déroulées en avril 1996 dans la partie orientale du Liban, faisant plusieurs victimes parmi la population civile comme parmi le personnel de maintien de la paix des Nations Unies et provoquant une grave crise humanitaire. À cet égard, nous estimons qu'il convient de souligner une fois de plus la nécessité d'adhérer aux principes de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique des États, ainsi que de respecter le droit de chaque État de la région de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

En même temps, toute action qui menace gravement la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies est absolument inacceptable. Les événements survenus au Sud-Liban ont montré de façon éclatante que l'élaboration et l'adoption, à la quarante-neuvième session

de l'Assemblée générale, de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé était une mesure nécessaire et logique. C'est pourquoi nous aimerions saisir cette occasion pour demander à nouveau instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de ratifier, d'accepter ou d'adhérer à la Convention afin d'assurer son entrée en vigueur le plus tôt possible.

La déstabilisation de la situation dans la région est due également en grande partie aux nombreux conflits qui secouent cette dernière. L'Ukraine croit que les différends territoriaux de longue date entre les Émirats arabes unis et l'Iran, le Yémen et l'Érythrée, comme n'importe quel différend de ce type, ne devraient être résolus que par des négociations bilatérales pacifiques ou par la Cour internationale de Justice.

Nous sommes naturellement préoccupés par la situation qui règne en Iraq. À cet égard, nous nous sentons tenus d'insister à nouveau sur la nécessité de s'abstenir de recourir davantage à la force pour résoudre les problèmes de la région, d'appliquer strictement les résolutions pertinentes sur l'Iraq adoptées par le Conseil de sécurité, et d'entamer un dialogue politique entre le Gouvernement iraquien et les groupes kurdes. À notre avis, toute nouvelle détérioration de la situation autour de l'Iraq est extrêmement dangereuse dans le contexte du règlement de la question du Moyen-Orient dans son ensemble et pourrait avoir des conséquences imprévisibles. Nous sommes également préoccupés par la grave crise humanitaire qui touche la population iraquienne, et demandons par conséquent instamment aux membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire

général de l'Organisation des Nations Unies de n'épargner aucun effort pour veiller à ce que le mécanisme permettant d'appliquer la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité soit rapidement mis en place.

Les 50 ans d'histoire du conflit du Moyen-Orient me remettent en mémoire les paroles du fameux historien romain Tite-Live :

«Une paix certaine est meilleure et plus sûre qu'une victoire anticipée.»

Le fait que les parties au conflit ont déjà compris cela signifie que nous pouvons nous tourner vers l'avenir avec un optimisme prudent.

Programme de travail

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite consulter les États Membres en ce qui concerne la célébration du cinquantième anniversaire des activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Les représentants se souviendront qu'à sa 3e séance plénière, le 20 septembre dernier, l'Assemblée générale a décidé que cette célébration aurait lieu dans la matinée du mercredi 11 décembre. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a demandé par la suite qu'elle ait lieu l'après-midi et non le matin. S'il n'y a pas d'objection je considérerai que l'Assemblée générale décide de célébrer le cinquantième anniversaire des activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans l'après-midi du 11 décembre.

Il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 heures.